



Notice annuelle

Le 16 février 2022

TABLE DES MATIÈRES

Page

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
Nom, adresse et constitution	2
Liens intersociétés	3
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	3
Vue d'ensemble	3
Aperçu d'easyfinancière	4
Aperçu d'easyhome	6
Secteurs d'exploitation à présenter	7
Stratégie de la Société	7
Concurrence	9
Les clients de goeasy	10
Cycles économiques	10
Employés	11
Responsabilité sociale de l'entreprise	11
Établissements	12
Questions d'ordre réglementaire	13
Procédures judiciaires	14
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ – HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES 3 DERNIERS	
EXERCICES	14
Développement général de l'activité en 2021	14
Développement général de l'activité en 2020	15
Développement général de l'activité en 2019	16
FACTEURS DE RISQUE	18
Vue d'ensemble	18
Risque stratégique	18
Risque de marché	19
Risque de crédit	21
Risque de liquidité et de financement	22
Risque opérationnel	24
Risque de conformité	26
Risque juridique et lié à la réputation	28
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	29
Actions ordinaires	29
Actions privilégiées	30
Billets de 2026	31
Billets de 2024	32
Notation	33
Dividendes	33
Régime de réinvestissement des dividendes	34
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	34
Marché pour la négociation des titres	35

TABLE DES MATIÈRES
(suite)

	Page
CONTRATS IMPORTANTS	35
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	36
Nom, lieu de résidence, poste et titres détenus	36
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	41
Honoraires pour services de l'auditeur externe.....	42
Intérêt des experts	43
Politiques et procédures d'approbation préalable	43
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	43
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	43
ANNEXE A	44
APPENDICE A	49

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle comprend des énoncés prospectifs au sujet de goeasy Ltd. et de ses filiales (« goeasy » ou la « Société », sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande une autre interprétation), notamment ses activités commerciales, sa stratégie et son rendement et sa situation financiers prévus. Les énoncés prospectifs comprennent notamment ceux qui ont trait au nombre estimatif de nouveaux emplacements à ouvrir, aux prévisions de croissance du portefeuille de prêts à la consommation, aux prévisions de croissance annuelle des produits des activités ordinaires, aux initiatives stratégiques, à la gamme de nouveaux produits et aux nouveaux modes de distribution, aux économies de coûts prévues, aux dépenses en immobilisations prévues, aux besoins en capitaux prévus et à la capacité de la Société d'obtenir des capitaux en quantité suffisante, aux liquidités de goeasy, aux plans et aux références aux opérations et aux résultats futurs, aux estimations comptables critiques, aux taux de radiations moins élevés que prévu à l'égard des prêts assortis de garanties constituées sur des biens immobiliers et aux avantages découlant de ces taux moins élevés, à la taille et aux caractéristiques du marché canadien pour les prêts à la consommation à risque, et au développement continu du type et de la taille des concurrents sur le marché. Dans certains cas, les énoncés prospectifs de nature prévisionnelle dépendent d'événements ou de situations futurs ou y font référence et/ou peuvent être identifiés au moyen de l'usage de mots comme « s'attend », « continue », « prévoit », « a l'intention de », « vise », « planifie », « croit », « budget », « estimations », « prévisions », « cibles », de versions négatives de ces termes et d'expressions similaires et/ou déclarent que certains actes, événements ou résultats « pourraient » être pris, se produire ou être réalisés, « seraient » ou « seront » pris, « se produiraient » ou « se produiront » ou « seraient » ou « seront » réalisés.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et certaines hypothèses, notamment la croissance et les résultats d'exploitation prévus et les perspectives commerciales et sont intrinsèquement assujettis notamment aux risques, incertitudes et hypothèses portant sur les activités de goeasy, les facteurs économiques et l'industrie en général. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts puisque les résultats et les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs faits par goeasy. Parmi les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurent, notamment, la capacité de goeasy de conclure de nouveaux contrats de location et/ou de financement, de recouvrer les sommes dues en vertu des contrats de location et/ou de financement existants, d'ouvrir de nouveaux emplacements à des conditions favorables, d'obtenir de nouvelles franchises, d'offrir des produits attrayants pour les clients à des taux concurrentiels, de répondre aux modifications législatives, de réagir aux incertitudes relatives aux mesures réglementaires, d'amasser des capitaux à des conditions favorables, de livrer concurrence, de gérer l'effet des litiges (y compris les litiges introduits par des actionnaires), de contrôler les coûts à tous les niveaux de l'organisation ainsi que de préserver et rehausser le système de contrôles internes.

goeasy avertit que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle. Ces facteurs et d'autres facteurs sont décrits plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

Le lecteur est invité à examiner minutieusement ces facteurs et d'autres facteurs et à ne pas se fonder sans réserve sur les énoncés prospectifs, lesquels ne se prêtent pas nécessairement à d'autres fins. La Société n'a pas l'obligation (et nie expressément toute obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres raisons, sauf si la loi l'exige.

On trouve des renseignements supplémentaires dans les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, y compris le rapport annuel de la Société. Ces documents sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la Société à www.goeasy.com. (<http://investors.goeasy.com/>).

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

La Société a été constituée sous la dénomination RTO Enterprises Inc. (« RTO ») sous le régime des lois de l'Alberta par certificat et statuts de constitution datés du 14 décembre 1990 et a été prorogée comme société ontarienne en vertu de statuts de prorogation datés du 22 juillet 1993. Avec prise d'effet le 1^{er} août 1993, RTO a acquis Aumo Explorations Inc. (« Aumo »), émetteur assujéti se trouvant dans la province d'Ontario. Aumo a été constituée sous le régime des lois de l'Ontario par statuts de constitution datés du 15 décembre 1980. En vertu des statuts de fusion datés du 31 juillet 1993 et des conditions d'une convention de fusion datée du 24 juin 1993, Aumo et RTO ont été fusionnées. À la date de la fusion, Aumo n'avait pas d'actifs ou de passifs importants. La fusion avait comme but l'acquisition d'une société ouverte de sorte que les actions ordinaires de RTO soient plus liquides et négociables pour ses actionnaires.

Le 30 juillet 2002, les statuts de la Société ont été modifiés pour regrouper à raison de une pour dix les actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Le 2 décembre 2002, les statuts de la Société ont été modifiés pour créer une catégorie d'actions privilégiées (les « **actions privilégiées** »). Le 30 octobre 2003, les statuts de la Société ont de nouveau été modifiés pour éliminer une restriction au rachat des actions privilégiées.

À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} mai 2003, les actionnaires ont approuvé le changement de la dénomination de la Société, qui a cessé de s'appeler RTO Enterprises Inc. pour devenir easyhome Ltd. (« easyhome »), changement qui a pris effet le 2 juillet 2003.

Le 11 mai 2005, les statuts de la Société ont été modifiés pour fractionner à raison de une et demie pour une les actions émises et en circulation de la Société.

Le 1^{er} janvier 2008, trois des filiales canadiennes d'easyhome, soit RTO (Rentown) Inc., RTO (Rentown) 2000 et RTO Asset Management Inc., se sont fusionnées sous le régime des lois de l'Alberta sous la dénomination RTO Asset Management Inc.

Le 25 septembre 2008, easyhome a acquis 89 % des actions en circulation d'Insta-rent Inc. (« Insta-rent »), société de location de marchandise basée à Edmonton inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX. La Société a par la suite acquis la tranche restante de 11 % des actions en circulation d'Insta-rent et a fait radier cette société de la cote.

Le 23 décembre 2010, la totalité des actifs et passifs d'Insta-rent Inc. a été transférée à sa société mère, easyhome Ltd., dont 100 % des actions ordinaires d'Insta-rent Ltd. Par conséquent, Insta-rent Inc. est devenue une filiale directe en propriété exclusive d'easyhome Ltd. De plus, le 1^{er} janvier 2011, RTO Distribution Inc. et RTO Asset Management Inc. se sont fusionnées sous le régime des lois de l'Alberta sous la dénomination RTO Asset Management Inc. RTO Asset Management Inc. demeure une filiale en propriété exclusive d'easyhome Ltd. Après cette restructuration, Insta-rent Ltd. détenait 100 % des actions privilégiées de RTO Asset Management Inc.

Le 31 décembre 2014, la totalité des actifs et passifs d'Insta-rent Ltd. a été transférée à sa société mère, easyhome Ltd., et Insta-rent Inc. a été par la suite dissoute le 6 mai 2015.

Le 29 juillet 2015, la Société a tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires, à laquelle les actionnaires ont approuvé la modification de la dénomination de la Société, remplaçant easyhome Ltd. par goeasy Ltd., modification qui a pris effet le 14 septembre 2015.

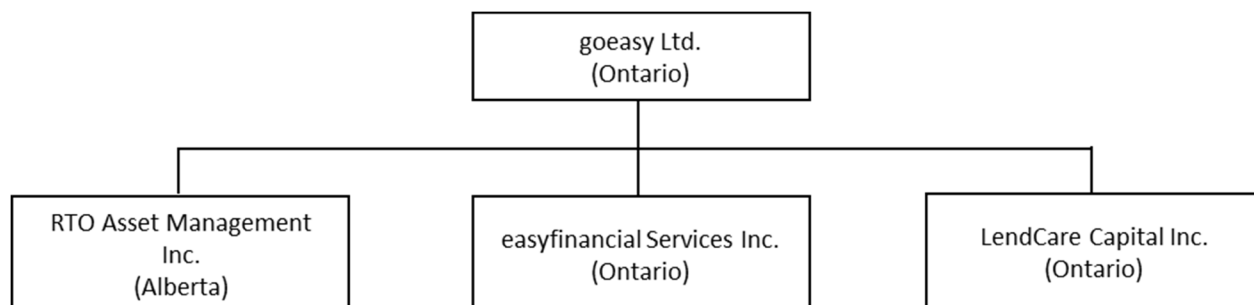
Le siège social, bureau principal et bureau administratif de goeasy se situe au 33 City Centre Drive, bureau 510, Mississauga (Ontario) L5B 2N5.

Liens intersociétés

goeasy détient la totalité des actions ordinaires de ses filiales principales, RTO Asset Management Inc. et easyfinancial Services Inc. goeasy détient 100 % des actions privilégiées de RTO Asset Management Inc.

Le 30 avril 2021, la Société a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive nouvellement créée, 2830844 Ontario Inc., la totalité des titres de capitaux propres en circulation de LendCare Holdings Inc., société canadienne de crédit à la consommation au point de vente et de technologie. Après la fin de l'exercice, le 1^{er} janvier 2022, 2830844 Ontario Inc. et LendCare Holdings Inc. ainsi que l'ensemble de ses filiales ont fusionné pour ne former qu'une seule société appelée LendCare Capital Inc.

Les filiales principales de goeasy sont indiquées dans le tableau suivant :



RTO Asset Management Inc. exploite l'entreprise canadienne de location de marchandise de la Société, dont les activités comprennent l'acquisition des actifs à louer et la détention des contrats de location des installations pour les magasins canadiens de la Société pendant qu'easyfinancial Services Inc. et LendCare Capital Inc. exercent les activités de prêt à la consommation de la Société.

Le 7 décembre 2020, goeasy a établi la fiducie de titrisation goeasy (la « **Fiducie** »), entité structurée dont goeasy a le contrôle, mais dont elle n'a pas la propriété de la majorité des droits de vote.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Vue d'ensemble

goeasy Ltd., société canadienne dont le siège social se situe à Mississauga, en Ontario, fournit des services de location et de prêts à risque par l'intermédiaire des marques easyhome, easyfinancière et LendCare. Soutenue par plus de 2 300 employés, la Société offre une large gamme de produits et de services financiers, entre autres des articles en location-achat et des prêts garantis et non garantis remboursables par versements. goeasy a pour objectif d'aider les consommateurs à risque à s'engager sur la voie d'un meilleur avenir financier en les aidant à rebâtir leur crédit pour devenir à nouveau admissibles à des prêts à taux préférentiel. Les clients peuvent effectuer des transactions sans difficulté grâce à un modèle omnicanal qui comprend une plateforme en ligne et mobile, plus de 400 établissements dans tout le Canada, ainsi que des services de financement au point de vente offerts dans les marchés verticaux du commerce de détail, des sports motorisés, de l'automobile, de la rénovation domiciliaire et des soins de santé, par l'intermédiaire de plus de 4 000 commerçants au Canada. Au cours de son histoire, la Société a acquis la clientèle de plus de 1,1 million de Canadiens qu'elle a servis à l'interne et octroyé plus de 7,7 G\$ de prêts. Un client sur trois d'easyfinancière est passé à un taux préférentiel et 60 % des clients ont amélioré leur notation de crédit dans les douze mois suivant l'emprunt.

Comptant 31 années d'expérience dans le domaine de la location et du crédit, goeasy a acquis une connaissance approfondie du consommateur canadien qui a recourt aux prêts à risque. Parmi les 29,6 millions de Canadiens ayant un dossier de crédit actif au 31 décembre 2021, 8,2 millions avaient une notation de crédit de moins de 720 et sont réputés des emprunteurs à risque, soit une diminution par rapport à 8,4 millions en 2020 du fait de la tendance à la hausse des notations de crédit des consommateurs en raison de la pandémie. Collectivement, ces Canadiens ont

une dette de 186 G\$, en baisse par rapport à 196 G\$ en 2020, et constituent le marché cible de la Société. Ces consommateurs, dont un grand nombre ne peuvent obtenir du crédit auprès de banques et d'institutions financières traditionnelles, se tournent vers goeasy pour éviter de payer les frais élevés liés aux prêts sur salaires. En permettant aux consommateurs d'obtenir des taux d'intérêt qui diminuent graduellement, goeasy occupe une place privilégiée afin de concrétiser sa vision d'aider chaque jour les Canadiens à s'engager sur la voie d'un avenir meilleur, dès aujourd'hui.

goeasy finance ses activités au moyen d'instruments de capitaux propres et d'emprunts. Les actions ordinaires de goeasy (les « **actions ordinaires** ») sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « GSY ». La Société a toujours été en mesure de mobiliser des capitaux supplémentaires à des taux de plus en plus bas afin de poursuivre la croissance de ses activités et dispose de capitaux et d'une capacité d'emprunt qui suffiront pour réaliser ses plans de croissance jusqu'au quatrième trimestre de 2023 selon les hypothèses de croissance interne de la Société. goeasy est notée BB- avec une tendance stable par S&P et Ba3 avec une tendance stable par Moody's.

Accréditée par le Bureau d'éthique commerciale, goeasy est fière d'avoir reçu de nombreux prix en reconnaissance de sa culture exceptionnelle et de sa croissance continue, notamment le Most Admired Corporate Cultures de Waterstone Canada, le prix Glassdoor des plus grands chefs de la direction, le prix Achievers Top 50 Most Engaged Workplaces in North America, le prix Greater Toronto Top Employers, le prix Canada's Top 50 FinTech Companies du Digital Finance Institute, une place au palmarès du TSX30, une place au classement Report on Business des entreprises les plus florissantes du Canada, et elle a été certifiée Great Place to Work®. La Société est représentée par une équipe diversifiée comptant plus de 75 nationalités dont les membres croient fermement à l'importance de redonner aux collectivités au sein desquelles ils exercent leurs activités. À ce jour, goeasy a recueilli et remis plus de 4,35 M\$ pour soutenir le partenariat de longue date qu'elle entretient avec BGC Canada, Habitat pour l'humanité et de nombreux autres organismes de bienfaisance locaux.

Aperçu d'easyfinancière

En 2006, easyfinancière, division des prêts à la consommation à risque de la Société, a commencé à exercer ses activités en ayant comme objectif de combler l'écart entre les institutions financières traditionnelles et les onéreux prêteurs sur salaire. Le secteur des prêts à la consommation de la Société est un des principaux fournisseurs de crédit à risque au Canada et exerce ses activités par l'entremise des marques easyfinancière et LendCare (grâce à une acquisition réalisée en 2021 qui est présentée plus en détail ci-après).

Historiquement, la demande pour les prêts à risque au Canada était comblée par les divisions de prêts à la consommation de plusieurs importantes institutions financières internationales. Depuis 2009, plusieurs des grands acteurs du marché fonctionnant avec des succursales (y compris Wells Fargo, HSBC Finance et CitiFinancière) ont soit mis fin à leurs activités ou considérablement réduit leur taille en raison de modifications à la réglementation bancaire en ce qui a trait aux exigences de fonds propres ajustées en fonction des risques. Aujourd'hui, les institutions financières traditionnelles sont souvent réticentes à offrir des solutions de crédit ou dans l'incapacité de le faire aux clients qui sont jugés à plus haut risque en raison de leur situation financière ou d'un historique de crédit qui laisse à désirer. C'est pourquoi une grande variété de participants du secteur répondent actuellement à cette demande en offrant différents produits comme des prêts automobiles, des cartes de crédit, des prêts remboursables par versements, des programmes de financement au détail, des prêts aux petites entreprises et des prêts immobiliers garantis. Généralement, les participants du secteur ont tendance à se concentrer sur un seul produit plutôt que d'offrir aux clients une vaste gamme intégrée de produits et services financiers. Par conséquent, easyfinancière est un des rares prêteurs à risque à l'échelle du Canada qui réussit dans ce marché.

Le modèle économique d'easyfinancière est fondé sur le prêt de capitaux sous forme de crédit à la consommation non garanti ou garanti principalement à des emprunteurs à risque qui n'ont généralement pas accès au crédit offert par des sources traditionnelles comme les grandes banques. Les prêts octroyés, d'un plus 50 000 \$, sont assortis de taux d'intérêt variant de 9,9 % à 46,9 % et sont remboursables par des versements fixes. Chaque paiement effectué par un emprunteur fait l'objet d'une déclaration auprès des agences d'évaluation du crédit afin d'aider les clients à rebâtir leur crédit. easyfinancière offre également plusieurs produits accessoires optionnels, entre autres un

programme de protection pour les clients qui offre de l'assurance crédit, un programme d'avantages habitation et automobile qui offre de l'assistance routière, une garantie d'écart qui protège acheteur et prêteur en cas de demande d'indemnisation pour perte totale, une garantie couvrant certains produits dont l'achat est financé, et un outil de surveillance et d'optimisation du crédit qui permet aux clients de bien comprendre les mesures qu'ils doivent prendre pour rebâtir leur crédit et améliorer leur situation financière.

La Société perçoit des intérêts sur les prêts qu'elle consent à ses clients et reçoit également des commissions sur les produits accessoires optionnels qu'elle offre par l'intermédiaire de fournisseurs tiers. Les intérêts, les commissions additionnelles et les différents honoraires représentent collectivement l'ensemble du rendement total du portefeuille de prêts de la Société. Le rendement total du portefeuille de la Société par rapport au coût du capital et aux pertes sur prêts est un indicateur principal de la rentabilité.

Comme prêteur, la Société s'attend à subir des pertes de crédit liées aux clients qui n'arrivent pas à rembourser leurs prêts. Étant donné le risque plus élevé que constitue un emprunteur à risque, les taux d'intérêt plus élevés exigés par la Société sont le reflet des pertes de crédit. Les modèles de crédit exclusifs à la Société lui permettent de fixer le risque au niveau qu'elle est disposée à prendre. La Société pourrait réduire le risque de crédit qu'elle prend et ses pertes sur prêts, ce qui aurait toutefois pour effet de diminuer le volume rentable de prêts. De même, la Société pourrait prendre plus de risques afin de favoriser la croissance et la rentabilité, ce qui toutefois augmenterait les pertes et aurait des répercussions en aval sur le coût du capital et l'accès à celui-ci. Ultimement, l'objectif de la Société est d'optimiser la rentabilité et les marges d'exploitation en trouvant le bon équilibre entre la vitesse d'octroi des prêts (les demandeurs qu'elle approuve) et le taux de pertes du portefeuille.

La Société offre ses produits et ses services par l'intermédiaire d'un modèle économique omnicanal, y compris un réseau de succursales de détail, une plateforme numérique et des partenariats avec des prêteurs indirects. Au 31 décembre 2021, la Société exploitait 294 établissements easyfinancière (dont 5 kiosques dans les magasins easyhome et 3 centres d'activités) dans dix provinces canadiennes. En plus d'utiliser le réseau de succursales de détail, les clients peuvent également effectuer leurs transactions en ligne. Ce mode de transactions demeure une source importante d'acquisition de nouveaux clients et compte pour 41 % du volume de demandes reçues par la Société. La Société octroie également des prêts par l'intermédiaire de son canal de points de vente qui compte des centaines de partenariats conclus avec des détaillants et des commerçants. Par l'intermédiaire du partenariat conclu en 2019 avec PayBright, fournisseur de premier plan au Canada dans le domaine du financement aux points de vente, la Société peut offrir des produits de prêts à risque remboursables par versements sur la plateforme de PayBright au point de vente. Ce partenariat s'est poursuivi avec l'acquisition par Affirm Inc. de PayBright en 2020.

Le 30 avril 2021, la Société a acquis la totalité des titres de capitaux propres en circulation de LendCare Holdings Inc. (« **LendCare** »), société canadienne spécialisée dans le crédit à la consommation au point de vente et les technologies fondée en 2004. LendCare est une société de prêts à la consommation non bancaires qui utilise la technologie pour offrir un éventail complet de solutions au point de vente afin d'aider les clients de ses partenaires commerçants à financer l'achat de biens et de services. S'appuyant sur son logiciel de gestion de prêts exclusif, LendCare se spécialise dans le financement d'achats de consommation dans les marchés verticaux des sports motorisés, de l'automobile, du commerce de détail, des soins de santé et de la rénovation domiciliaire. LendCare offre également des produits accessoires, comme l'assurance crédit en cas de décès, d'invalidité ou de perte d'emploi, la garantie d'écart et l'assurance garantie. L'acquisition de LendCare a accéléré l'expansion de la Société dans le canal du financement au point de vente et lui a donné accès à une gamme de produits quasi préférentiels complémentaires, ce qui améliore et diversifie le profil de crédit de la Société et permet à goeasy d'accroître davantage sa présence sur l'ensemble du marché du crédit et d'augmenter la notation de crédit moyenne pondérée de ses emprunteurs.

Bien que la Société tire parti de multiples canaux de distribution afin d'attirer de nouveaux clients, environ 71 % des prêts sont gérés à partir de succursales locales. Forte de ses nombreuses années d'expérience dans le marché du prêt à risque, la Société est d'avis qu'un modèle omnicanal optimise le rendement et la rentabilité des prêts, tout en offrant une expérience client personnalisée et de proximité. La fidélité des clients établie à l'aide de ces relations personnelles directes contribue à accroître la longévité de la relation avec les clients et à améliorer le

remboursement des prêts, ce qui en fin de compte mène à une diminution des radiations et à une hausse de la valeur à vie des clients.

En plus de son modèle omnicanal unique, la Société se démarque également de ses concurrents en raison de l'expérience qu'elle offre à ses clients, tout particulièrement en les aidant à rebâtir leur crédit et à redevenir admissibles à des emprunts à taux préférentiel. Grâce à sa large gamme de produits, la Société permet aux clients d'obtenir des taux d'intérêt qui diminuent graduellement, ainsi que d'accéder à des produits pour rebâtir le crédit comme le prêt de départ creditplus, à de l'éducation financière gratuite ainsi qu'à des outils et services qui les aident à mieux comprendre et gérer leur notation de crédit. Que le client cherche à établir, à rétablir, à bâtir ou à renforcer son profil de crédit en empruntant des fonds ou en utilisant la valeur de sa maison pour obtenir un prêt d'un montant supérieur assorti d'un taux moins élevé, easyfinancière offre des solutions de prêt qui répondent mieux aux besoins de chaque personne.

Forte de ses nombreuses années d'expérience et de son approche rigoureuse à l'égard de la croissance et de la gestion des risques, easyfinancière présente un historique de crédit stable et constant. Depuis la centralisation de l'approbation du crédit en 2011, la Société a réussi à maintenir les taux de radiations nets annualisés dans sa fourchette cible. Les décisions relatives à l'octroi des prêts sont prises en utilisant des modèles d'évaluation du crédit exclusifs qui font appel à l'apprentissage machine et à des outils d'analyse avancés afin d'optimiser l'équilibre entre le volume de prêts et les pertes de crédit. Ces modèles ont été élaborés et peaufinés au fil du temps en tirant parti des données tirées du grand nombre de demandes reçues des clients, des données démographiques, des données sur les emprunts et les remboursements ainsi que des données bancaires des clients qui servent à établir leur solvabilité, leur limite de crédit et le taux d'intérêt qui leur est accordé. Ces modèles permettent de prédire avec plus de précision le risque de défaut d'un client à risque qu'une notation de crédit traditionnelle le ferait. Le risque de crédit est atténué encore davantage grâce aux meilleures pratiques de souscription du secteur qui comprennent la préadmissibilité, l'approbation du crédit, le calcul de la capacité financière, la vérification centralisée de prêts et le remboursement par le client au moyen de débits électroniques préautorisés directement dans son compte bancaire le jour où il reçoit sa paie régulière. La Société exige également que les demandeurs qui obtiennent directement un prêt à la consommation fournissent des pièces justificatives. Avec les modèles d'évaluation du crédit personnalisés exclusifs à la Société et les relations personnelles que nouent les employés avec les clients dans les succursales, la Société croit qu'elle a trouvé le bon équilibre entre croissance, gestion prudente du risque et souscription.

Aperçu d'easyhome

Plus importante société de location-achat au Canada, easyhome exerce ses activités depuis 1990 et offre à ses clients de l'ameublement, des électroménagers et des appareils électroniques de marque aux termes de contrats de location flexibles. En 2021, easyhome a contribué à hauteur de 18 % aux produits consolidés (22 % en 2020) et les produits tirés de la location ont représenté 80 % des produits d'easyhome (84 % en 2020).

À partir des 158 établissements, incluant 34 établissements franchisés, ou de sa plateforme de commerce électronique, les Canadiens choisissent easyhome comme une solution de rechange à l'achat ou au financement de leurs achats. Sans exiger de mise de fonds ni procéder à la vérification du crédit, easyhome offre une solution souple aux consommateurs qui leur permet d'obtenir les biens dont ils ont besoin, tout en ayant la possibilité de mettre fin à leur contrat de location en tout temps et sans pénalité.

En 2017, easyhome a commencé à offrir des produits de prêts non garantis dans près d'une centaine de ses établissements. Au 31 décembre 2021, easyhome comptait 120 établissements où ses produits de prêts étaient offerts. Cette croissance a permis à la Société d'étendre encore plus la distribution de ses produits de services financiers en tirant parti de ses établissements existants et de ses employés. Cette transition a permis aux établissements d'easyhome de diversifier leur offre de produits et de répondre à un plus grand nombre de besoins financiers des clients.

En 2019, easyhome a commencé à déclarer les paiements de location effectués par ses clients aux agences d'évaluation du crédit, de sorte à s'ancrer encore davantage dans sa vision d'offrir à ses clients une voie vers un avenir meilleur. En effectuant leurs paiements à temps, les clients d'easyhome peuvent bâtir leur crédit et utiliser chaque transaction avec easyhome comme une étape pour obtenir d'autres produits et services financiers offerts par easyfinancière.

Secteurs d'exploitation à présenter

Aux fins de la présentation de l'information financière, la Société comprend deux secteurs d'exploitation à présenter :

- Le secteur d'exploitation easyfinancière octroie des capitaux à des emprunteurs à risque sous forme de prêts à la consommation garantis et non garantis. L'offre de produits d'easyfinancière comprend des prêts remboursables par versements non garantis et des prêts remboursables par versements garantis par des biens immobiliers. Le secteur d'exploitation LendCare se spécialise dans le financement d'achat de consommation dans les catégories des sports motorisés, de l'automobile, du commerce de détail, des soins de santé et de la rénovation domiciliaire. La majorité des prêts de LendCare sont garantis par des biens personnels ou par un avis de sûreté. La Société regroupe les activités d'easyfinancière et de LendCare dans un seul secteur d'exploitation à présenter nommé easyfinancière, en raison de la similarité entre leurs caractéristiques économiques, le profil de leur clientèle, la nature de leurs produits et leur environnement réglementaire. Le regroupement reflète le plus fidèlement la nature et les résultats financiers des activités commerciales menées par la Société, ainsi que l'environnement économique et réglementaire global dans lequel elle exerce ses activités.

Le principal décideur opérationnel de la Société, que la Société a jugé être son chef de la direction, utilise les mêmes indicateurs de rendement clés pour affecter les ressources et évaluer le rendement des secteurs d'exploitation. Le principal décideur opérationnel utilise plusieurs indicateurs pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation, notamment le volume des prêts à la consommation octroyés et la marge ajustée en fonction du risque des activités (y compris le rendement des portefeuilles de prêts à la consommation, déduction faite du taux de perte annualisé). Ces indicateurs financiers et de rendement clés, qui sont utilisés pour évaluer les résultats, gérer les tendances et affecter des ressources à chacun des secteurs d'exploitation, étaient similaires et devraient le demeurer. En outre, la Société centralisera et partagera progressivement certaines fonctions communes, dont la fonction finances, ainsi que certains aspects relatifs aux ressources humaines et aux technologies de l'information.

Les clients servis par les secteurs d'exploitation easyfinancière et LendCare sont des consommateurs canadiens, dont la majorité sont classés comme emprunteurs à risque et recherchent des solutions financières de rechange à celles d'une banque traditionnelle. Ces consommateurs ont activement recours à un large éventail de produits financiers et passent d'un produit à l'autre dans chaque secteur. En outre, la nature des produits vendus par chacun des secteurs et les méthodes de distribution de ces produits sont similaires. Les secteurs easyfinancière et LendCare proposent des prêts remboursables par versements garantis ou non garantis, qui sont offerts par l'entremise d'un réseau de succursales ou de partenariats avec des commerçants, ainsi que sur une plateforme numérique en ligne. De plus, ces deux secteurs sont assujettis aux mêmes lois et règlements fédéraux et provinciaux qui s'appliquent au secteur des prêts à la consommation.

- Le secteur d'exploitation à présenter easyhome offre des services de location pour l'ameublement, les électroménagers et l'électronique ainsi que des prêts non garantis aux consommateurs de détail.

Stratégie de la Société

La Société a élaboré une stratégie qui repose sur quatre piliers stratégiques clés. Ces priorités sont demeurées constantes depuis 2017 et continuent d'être mises en œuvre dans les initiatives stratégiques de la Société, puisqu'elles renforcent sa vision d'aider les clients à risque à accéder à des produits financiers responsables et à retrouver la voie vers l'amélioration de leur notation de crédit, des taux d'intérêt plus bas et un avenir meilleur.

Les quatre piliers stratégiques visent à mettre l'accent sur le développement d'un vaste éventail de produits de crédit ainsi qu'à permettre à la Société d'étendre ses canaux et points de distribution, de diversifier sa présence géographique et, finalement, de se concentrer à améliorer le bien-être financier des clients au moyen de ses produits, de ses prix, de ses outils et services accessoires et de ses relations avec les clients.

Gamme de produits

La Société a pour objectif de proposer une gamme complète de produits de crédit pour les consommateurs à risque, laquelle comprend actuellement des produits de prêts non garantis et de prêts garantis à taux d'intérêt ajustés en fonction du risque et un éventail complet de services accessoires à valeur ajoutée. Au 31 décembre 2021, la Société offre des prêts non garantis remboursables par versements traditionnels, des prêts remboursables par versements garantis par un bien immobilier, du financement de véhicules automobiles et des prêts pour financer l'achat au détail de biens, d'articles de sports motorisés et de véhicules récréatifs, et de produits et services de rénovation domiciliaire et de soins de santé. À long terme, la Société continuera à étendre et à accroître son offre de produits en ayant comme objectif de permettre aux consommateurs à risque d'accéder aux mêmes choix et options que ceux offerts aux consommateurs de premier ordre par une banque traditionnelle. À mesure que la Société met sur le marché de nouveaux produits, elle tiendra compte des produits conventionnels existants et développera de nouvelles formes de crédit qui répondent aux besoins uniques de ses clients et qui pourront contribuer à améliorer de façon significative leur santé financière. Les prochains produits qui pourraient être offerts comprennent des cartes de crédit, des marges de crédit et d'autres produits visant à établir des antécédents de crédit, y compris du crédit garanti par des fonds.

Expansion des canaux

La Société exploite trois canaux de distribution et d'acquisition distincts et complémentaires, qui comprennent 411 succursales offrant des services de financement (dont 291 succursales easyfinancière et 120 magasins easyhome où des prêts sont offerts depuis le 31 décembre 2021), sa plateforme en ligne et son financement au point de vente accessible auprès d'environ 4 000 établissements concessionnaires et commerçants partenaires. Selon le volume en dollars des octrois de prêts pour 2021, le canal des succursales au détail a représenté 24,8 % du volume de demandes et 57,2 % des octrois de prêts, la plateforme en ligne, 53,8 % du volume de demandes et 26,4 % des octrois de prêts, et le financement au point de vente, 21,4 % du volume de demandes et 16,3 % des octrois de prêts. De l'ensemble des prêts octroyés, 70,8 % ont été financés ou gérés par une succursale, 22,5 % ont été financés ou gérés par l'entremise du canal des points de vente, tandis que les autres ont été gérés par le centre national des services partagés de la Société. L'expansion des canaux de distribution est une priorité stratégique clé alors que la Société cherche de nouvelles façons de rendre le crédit accessible de manière pratique pour ses clients. La Société continuera de poursuivre de nouvelles possibilités, comme l'expansion de son réseau de succursales de détail, l'amélioration de l'expérience numérique pour la rendre plus dynamique et personnalisée au moyen de services mobiles, l'ajout de nouveaux établissements concessionnaires d'automobiles et de véhicules de sports motorisés, l'ajout de nouveaux commerçants partenaires et la recherche de nouvelles sources de financement auprès de prêteurs tiers ou de partenaires de recommandation. Le marché des points de vente demeure une occasion intéressante étant donné que les consommateurs tendent à étaler leurs paiements selon un modèle acheter maintenant, payer plus tard. Cette occasion et l'insuffisance de crédit de deuxième chance au Canada ont incité la Société à conclure en 2019 un partenariat avec PayBright, maintenant Affirm, et à faire l'acquisition de LendCare.

Diversification géographique

Le Canada constituera encore un important marché de croissance pour goeasy pour de nombreuses années avec plus de 8,2 millions d'emprunteurs canadiens à risque, pour qui l'accès au crédit est limité. Le marché est vaste et mal servi, ce qui offre à la Société une marge de manœuvre appropriée pour prendre de l'expansion. Même si elle comptait déjà 294 établissements easyfinancière à la fin de 2021, la Société estime pouvoir en augmenter le nombre et en compter entre 300 à 325 à l'échelle du Canada dans les années à venir. La Société continuera d'ouvrir progressivement de nouvelles succursales dans des marchés choisis afin d'étendre sa présence. En particulier,

l'augmentation du nombre de succursales de détail se concentrera sur la province du Québec, laquelle représente un débouché important, et sur une présence accrue dans des marchés urbains importants comme Toronto et Vancouver. La Société continue également de miser sur l'ajout de nouveaux concessionnaires et commerçants partenaires partout au Canada afin d'accroître la distribution de ses produits et de les rendre plus accessibles à l'ensemble des Canadiens.

La Société est aussi d'avis que les marchés internationaux offrent des possibilités importantes, et que le modèle d'affaires d'easyfinancière pourrait y être reproduit. Les deux marchés qu'elle considère comme les plus attirants sont ceux des États-Unis et du Royaume-Uni. On estime qu'il y a plus de 100 millions de consommateurs à risque aux États-Unis et plus de 12 millions de consommateurs à risque au Royaume-Uni. Les consommateurs dans ces marchés utilisent des produits de crédit comme ceux offerts par la Société. La Société continue d'explorer les occasions d'acquisitions potentielles au sein du secteur canadien des services financiers ainsi que dans ces marchés internationaux.

Bien-être financier

La Société se démarque de ses concurrents sur un seul point, soit l'accent qu'elle met sur le bien-être financier de ses clients, plus particulièrement le fait qu'elle offre à ses clients la possibilité d'améliorer leur crédit et de retrouver l'accès aux emprunts à taux préférentiel. Comme le Canada compte 8,2 millions d'emprunteurs à risque, dont 69 % se sont fait refuser du crédit par les banques et d'autres institutions financières, goeasy joue un rôle très important dans l'écosystème financier. En donnant accès au crédit et une deuxième chance à ses clients, la Société leur sert de tremplin en les aidant à rebâtir leur crédit au moyen de produits dont chaque paiement fait l'objet d'un rapport auprès des agences d'évaluation du crédit. La Société est fière d'avoir aidé plus de 60 % de ses clients à améliorer leur notation de crédit alors qu'un client sur trois est redevenu admissible à des prêts à taux préférentiel. La Société offre également aux consommateurs la possibilité de réduire leurs coûts d'emprunt en donnant progressivement accès à des produits dont les taux d'intérêt sont plus faibles à ses clients qui effectuent leurs paiements à temps. De 2017 à 2021, la Société a réduit les intérêts moyens pondérés perçus sur ses prêts, les faisant passer de 46 % à 33,5 %.

La Société s'est toujours démarquée de la concurrence en voyant au-delà de la première transaction avec un client, en misant plutôt sur les relations personnalisées fondées sur la confiance et le respect pour la situation unique de chaque client. La Société est fière d'offrir gratuitement à tous les Canadiens un centre de littératie financière qui comprend des centaines d'articles et d'outils pour aider les clients à mieux comprendre et à mieux gérer leurs finances personnelles.

Alors que la Société poursuit son évolution, il est particulièrement important qu'elle s'assure que sa gamme de produits et de services répond aux besoins de ses clients sur l'ensemble du marché du crédit. Que le client tente d'établir son crédit à titre de nouveau Canadien ou de rétablir son crédit après avoir vécu un événement marquant, la gamme de produits progressifs de goeasy permet à tous les clients d'accéder à des solutions de prêt honnêtes et responsables.

Concurrence

En raison des produits qui composent actuellement sa gamme de produits, la Société exerce ses activités au sein d'un sous-ensemble du marché global des prêts à risque, lequel est évalué à environ 186 G\$. Ce marché est très mal servi et est dominé par goeasy et l'ancienne CitiFinancière, dont le nom de marque a été remplacé par Fairstone, entreprise qui a été depuis acquise par la Banque Duo du Canada. Au fil des ans, de nombreuses entreprises de prêt virtuelles non diversifiées ont éprouvé des difficultés, étant donné qu'aucune d'entre elles n'est parvenue à établir sa présence et à obtenir du succès dans le secteur des prêts à risque en utilisant un modèle en ligne seulement. Par ailleurs, les sociétés de prêt sur salaire plus importantes poursuivent leur pénétration du marché des prêts remboursables par versements traditionnels.

La Société livre également concurrence à une vaste gamme de sociétés de prêt à la consommation exerçant des activités dans chaque catégorie distincte de son réseau de prêts au point de vente. Plusieurs autres sociétés de prêts à la consommation à risque se disputent le marché du financement de véhicules automobiles, ce qui oblige la Société à être très concurrentielle dans son offre de produits sur ce marché. Dans les autres segments verticaux comme ceux des sports motorisés, de la rénovation domiciliaire, du commerce de détail et des soins de santé, seuls quelques concurrents consentent du crédit à risque pour l'achat de biens et services. La Société demeure concurrentielle en offrant un processus d'approbation rapide et sans heurt, des taux d'approbation élevés et des taux d'intérêt concurrentiels aux emprunteurs, qui sont également des clients du partenaire commerçant. Bien que la Société surveille de près la concurrence, elle estime disposer d'une gamme plus vaste de produits et de services que beaucoup d'autres participants sur le marché, et pouvoir ainsi offrir aux consommateurs des produits qui se démarquent.

easyhome fait face à la concurrence d'un nombre restreint de sociétés américaines de location de marchandises et d'autres concurrents plus petits sur le marché canadien de la location. easyhome subit également la concurrence des magasins de détail ainsi que des détaillants en ligne de meubles, d'appareils électroménagers et d'appareils électroniques qui offrent des options de financement, ainsi que des sociétés de crédit à la consommation. Même si l'industrie de la location de marchandises au Canada est mature, un meilleur accès au crédit à risque ainsi que la prévalence et la facilité d'accès des articles ménagers courants d'occasion au moyen de plateformes en ligne et sur les médias sociaux ont fait baisser la demande en général pour les produits de location de la Société.

Les clients de goeasy

Les clients auxquels easyfinancière fournit des services sont des Canadiens ordinaires qui travaillent fort et qui ont souvent connu des circonstances difficiles dans leur vie qui ont eu une incidence défavorable sur leur dossier de crédit. Ces personnes travaillent dans des secteurs tels que l'hôtellerie, le divertissement et la production manufacturière, ont en moyenne 43 ans et gagnent environ 53 000 \$ par année. Leur ratio de la dette au revenu disponible est d'environ 142,4 %, soit un ratio beaucoup plus bas que la moyenne canadienne de 167,0 %, cet écart étant attribuable en partie au fait que seulement 19 % des clients d'easyfinancière sont propriétaires d'une maison, alors que la moyenne canadienne des propriétaires de maison s'élève à environ 68 %.

Dans l'ensemble, 69 % des Canadiens sur le marché des prêts à risque se sont vu refuser du crédit par des banques et d'autres prêteurs et n'ont que très peu d'options pour emprunter. Pour ces Canadiens, goeasy joue un rôle essentiel au sein du système financier, non seulement en leur donnant accès au crédit dont ils ont besoin pour leurs dépenses et achats quotidiens, mais également en les aidant à rebâtir leur crédit pour l'avenir.

Cycles économiques

Les activités de services financiers et de location de marchandises de la Société lui procurent un accès aux consommateurs à risque. Ce secteur de clientèle a bien performé durant les périodes de croissance économique tout en demeurant stable et résilient pendant les périodes de crises économiques comparativement à d'autres secteurs de clientèle moins à risque (c.-à-d. les clients de premier ordre, etc.), et ce, notamment pour les raisons suivantes : les emprunteurs à risque (i) tendent à être moins nombreux à être propriétaires d'une habitation, ce qui réduit leur sensibilité aux prix des habitations et aux taux d'intérêt; (ii) tendent à avoir un niveau d'endettement par rapport au revenu total moins élevé en raison de leur accès réduit au crédit, plus précisément le financement hypothécaire; (iii) tendent à être plus nombreux à souscrire une assurance créances, qui leur offre une protection supplémentaire en cas de chômage ou de maladie, et (iv) travaillent dans des secteurs d'activité très variés et ne sont donc pas concentrés dans un même secteur; par conséquent, une perturbation de certains secteurs ayant une incidence sur une proportion de ces emprunteurs ne touchera souvent pas de façon disproportionnée l'ensemble d'entre eux.

Par conséquent, le secteur de clientèle à risque connaîtra vraisemblablement une faible augmentation du risque de non-remboursement pendant les périodes d'incertitude économique comparativement aux secteurs du crédit de meilleure qualité. Ces conclusions ont été soutenues par les résultats d'études indépendantes que TransUnion a menées pendant les périodes de récession de 2001 et de 2009, et sont également fondées sur la propre expérience

vécue par la Société pendant la récession de 2015 en Alberta et le ralentissement économique important causé par la pandémie de COVID-19 en 2020. La performance de la Société en matière de crédit s'est améliorée durant la première année de la pandémie de COVID-19 par rapport à celle de périodes antérieures, étant donné qu'elle a bénéficié de l'aide supplémentaire accordée par le gouvernement sous forme de subventions pour la perte de revenus et du recours accru aux mesures d'aide en matière d'emprunt offrant des options de remboursement plus souples aux clients. Comme les effets de la pandémie sont essentiellement derrière nous, ces programmes ont été réduits, et la Société a observé une normalisation des pertes qui reflète un niveau approprié de stabilisation du risque dans le portefeuille de prêts.

Employés

Au 31 décembre 2021, goeasy comptait 2 394 employés, dont 2 352 employés permanents à temps plein et 42 employés à temps partiel. Parmi les 2 352 employés à temps plein, 65 % d'entre eux fournissent des services en personne aux clients, dont 921 employés travaillant dans les succursales de détail easyfinancière et 643 employés travaillant dans les magasins de détail easyhome. La tranche restante de 35 % des employés à temps plein forment un groupe de soutien centralisé qui est représenté par les 314 employés travaillant au siège social de l'entreprise, les 228 employés travaillant au bureau de la division LendCare et les 288 employés travaillant au centre national de services partagés de la Société, qui procure un soutien en matière de ventes, de services, de recouvrement et de souscription au réseau de détail.

Aucun employé de goeasy n'est syndiqué. goeasy juge positives ses relations avec ses employés, ceux-ci lui ayant accordé en 2021 sa note d'appréciation la plus élevée, soit 84 %, et goeasy ayant figuré au palmarès des sociétés les plus admirées pour leur culture d'entreprise au Canada établi par Waterstone (2021) ainsi que sur la liste des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto (2020) et ayant été nommée par Achievers parmi les sociétés offrant les milieux de travail les plus engagés en Amérique du Nord (2019). En 2021, goeasy a obtenu la certification Great Place to Work® après une analyse indépendante effectuée par Great Place to Work® Institute Canada.

De façon générale, chaque établissement autonome easyfinancière nécessite de deux à sept employés, chaque kiosque easyfinancière nécessite de deux à trois employés et un magasin easyhome nécessite de quatre à sept employés – le nombre d'employés par emplacement diffère selon le volume de transactions et le nombre de clients actifs.

Chaque directeur d'easyfinancière ou chaque directeur de magasin easyhome relève d'un directeur régional, qui supervise la gestion de tous les emplacements dans une région donnée, chaque région ayant environ 10 emplacements. Chaque directeur régional relève d'un vice-président de division. Les directeurs de magasin, les directeurs régionaux et les vice-présidents de divisions tirent une partie de leur rémunération de primes établies en vertu d'un mécanisme incitatif de participation aux bénéfices, qui mesure tant les activités de vente que le caractère responsable des comportements en matière de crédit et de recouvrement. Ce mécanisme vise à promouvoir la croissance et à optimiser les produits des activités ordinaires, tout en garantissant un portefeuille sain constitué de prêts performants et une excellente expérience client.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Depuis sa création, la démarche de la Société sur le plan de la responsabilité sociale de l'entreprise a toujours consisté à trouver l'équilibre entre le temps et les ressources financières qui doivent y être consacrés, étant donné que la Société aspire à toucher de façon positive les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Étant déterminée à offrir un meilleur avenir non seulement à ses clients, mais également, entre autres, aux collectivités locales, goeasy a versé plus de 4,35 M\$ à des organismes de bienfaisance à ce jour. Cela inclut des dons cumulatifs de 3,8 M\$ dans le cadre de son partenariat de longue date avec BGC (auparavant appelé Repaires jeunesse du Canada) afin d'aider les Clubs à offrir des lieux sûrs et accueillants où les enfants et les adolescents peuvent évoluer dans un cadre d'apprentissage et social sain et sécuritaire. En 2014, goeasy a élargi son partenariat avec les Clubs et a lancé easybites, ambitieux projet de 2,5 M\$ visant la construction de cuisines fonctionnelles dans les 100 Clubs BGC partout au Canada sur une période de 10 ans. À la fin de 2021, la Société avait terminé la construction de 60 cuisines pour aider à nourrir les jeunes d'aujourd'hui tout en leur offrant la possibilité d'apprendre comment

préparer des repas santé afin de les encourager à développer de bonnes habitudes et à acquérir des compétences qui leur serviront toute la vie. Les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale de l'entreprise s'étendent au-delà des collectivités locales, la Société appuyant également des projets caritatifs dans les pays en développement au moyen de son partenariat avec Habitat pour l'humanité dans le cadre du programme Global Village, qui construit des maisons pour ceux qui sont dans le besoin. Depuis 2014, la Société a envoyé plus de 125 employés de goeasy au Nicaragua, en Inde, au Guatemala, au Cambodge et en Bolivie, où ils ont aidé à construire 27 maisons et 18 fours sans fumée et fourni au total 45 solutions d'habitation pour des familles vivant dans la pauvreté extrême. En 2021, goeasy et ses employés ont fait une différence significative dans bon nombre de collectivités partout au Canada et à l'étranger en venant en aide à des personnes touchées par la COVID-19 et en appuyant par des dons des causes sociales chères aux employés. Consciente de la nécessité de soutenir les collectivités au moment où elles en ont le plus besoin, la Société a réussi à amasser, collectivement, la somme record de 550 000 \$ au soutien de causes importantes telles que BCG Canada, Global Village d'Habitat pour l'humanité (l'aidant ainsi à construire quatre solutions d'habitation supplémentaires au Malawi), le Black Opportunity Fund, Pflag Canada, l'Indian Residential School Survivors Society, la banque alimentaire de Mississauga, la Mariam Society et la Croix-Rouge canadienne. De plus, la Société a fait don en 2021 de plus de 19 400 livres de nourriture à la banque alimentaire de Mississauga pendant la période de l'Action de grâces et de près de 1 100 jouets neufs pour Noël à BGC et à d'autres organisations partout au pays.

Établissements

La Société loue tous les emplacements où se situent ses succursales et ses magasins, soit généralement dans des centres commerciaux linéaires pratiques, des plazas ou des immeubles distincts où se trouvent souvent des chaînes d'alimentation, des pharmacies, des restaurants et des détaillants à grande surface. Tous les kiosques easyfinancière se trouvent dans des magasins easyhome.

Les conditions des baux de la Société prévoient généralement une durée de cinq à sept ans et renferment des options de renouvellement à des tarifs correspondant à la juste valeur marchande. goeasy est généralement tenue de payer une quote-part des taxes foncières, de même que les primes d'assurance et les frais de services publics. goeasy croit que sa politique consistant à louer tous ses locaux lui donne la souplesse nécessaire pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs et des besoins d'espace. goeasy n'a pas éprouvé de difficultés importantes à renouveler ses baux ou à acquérir des établissements de remplacement pour ses magasins et ses établissements autonomes, même si les tarifs de location canadiens sont en hausse depuis quelques années.

Le siège social et centre national de services partagés de goeasy, qui est situé à Mississauga, en Ontario, se trouve dans des locaux d'une superficie de 82 300 pieds carrés loués aux termes d'un bail qui expire le 31 mai 2028. La division LendCare de la Société exerce principalement ses activités depuis son bureau de Pickering, en Ontario, qui est situé dans des locaux loués d'une superficie de 27 200 pieds carrés dont le bail expire le 30 avril 2023. La Société exploite également un bureau à Montréal, au Québec, où travaillent des ressources qui soutiennent les activités d'easyfinancière et de LendCare, dans des locaux loués d'une superficie de 5 600 pieds carrés dont le bail expire le 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2021, la Société exploitait 294 emplacements easyfinancière (266 en 2020), dont 3 centres d'exploitation. Les emplacements easyfinancière et les centres d'exploitation étaient tous situés au Canada et répartis comme suit : 35 en Colombie-Britannique; 29 en Alberta; 9 en Saskatchewan; 9 au Manitoba; 126 en Ontario; 42 au Québec; 13 au Nouveau-Brunswick; 16 en Nouvelle-Écosse; 3 à l'Île-du-Prince-Édouard; et 12 à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2021, la Société exploitait 158 magasins easyhome (161 en 2020), dont 124 magasins appartenant à la Société (126 en 2020) et 34 franchises (35 en 2020). Tous les magasins appartenant à la Société étaient situés au Canada et répartis comme suit : 14 en Colombie-Britannique; 18 en Alberta; 5 en Saskatchewan; 3 au Manitoba; 41 en Ontario; 9 au Québec; 10 au Nouveau-Brunswick; 12 en Nouvelle-Écosse; 2 à l'Île-du-Prince-Édouard; et 10 à Terre-Neuve-et-Labrador. À la fin de 2021, easyhome avait 34 magasins franchisés au Canada dans les provinces d'Ontario et de l'Alberta (35 en 2020).

Questions d'ordre réglementaire

Les activités d'easyfinancière et d'easyhome sont régies par la législation fédérale, qui fixe un taux d'intérêt maximal, et par les diverses lois sur la protection des consommateurs qui existent dans chaque province. goeasy Ltd. n'est pas assujettie à la législation sur les prêts sur salaire et n'est pas réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières.

L'article 347 du *Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46 (le « **Code criminel** ») interdit l'imposition d'un taux d'intérêt annuel effectif supérieur à 60 % pour une convention ou une entente visant du capital prêté. Pour l'application de l'article 347, le mot « intérêt » est défini largement de manière à englober l'ensemble des frais de tous genres, y compris les agios, commissions, pénalités et indemnités, qui sont payés ou payables à qui que ce soit par l'emprunteur ou pour son compte, en contrepartie du capital prêté ou à prêter. La Société croit qu'easyfinancière et les activités de l'entreprise de prêt d'easyhome sont assujetties à l'article 347 du Code criminel et, par conséquent, elle suit de près toute activité législative dans ce domaine ainsi que les consultations gouvernementales.

Aucune loi fédérale canadienne ne réglemente expressément les opérations de location de marchandises de easyhome. La direction de la Société est d'avis que son entreprise de location de marchandises ne comporte pas l'octroi de crédit, mais il pourrait être établi que certains aspects de l'entreprise de location de marchandises d'easyhome sont assujettis au Code criminel. La Société a mis en œuvre des mesures pour garantir que l'ensemble des frais de tous genres prévus par sa convention de location de marchandises n'est pas supérieur au taux d'intérêt maximal permis par la loi. Si des aspects de l'entreprise d'easyhome sont assujettis au Code criminel et que la Société ne s'est pas conformée à ces exigences, la Société pourrait être visée 1) par des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêts, et 2) par une poursuite criminelle pour violation du Code criminel, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Bien que les prêteurs dans toutes les provinces doivent respecter le Code criminel, les provinces du Québec, de l'Alberta, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont établi des régimes provinciaux de crédit à coût élevé (les « **régimes de crédit à coût élevé** »). Ces régimes, dont chacun fait partie du régime de protection des consommateurs provincial plus général des provinces respectives, imposent des exigences supplémentaires, notamment concernant l'obtention de permis et l'information qui doit être fournie, aux prêteurs qui exigent des taux d'intérêt excédant certains seuils. Dans ces provinces, les régimes de crédit à coût élevé s'appliquent aux prêts dont le taux d'intérêt est : égal ou supérieur à 32 % en Alberta et supérieur à 32 % au Manitoba; au Québec, un régime de crédit à coût élevé s'applique aux prêts dont le taux effectif est supérieur à un taux variable de 22 % majoré du taux directeur de la Banque du Canada; en Colombie-Britannique, un tel régime s'appliquera aux prêts dont le taux effectif est égal ou supérieur à 32 % à compter de mai 2022. La Société respecte toutes les exigences actuelles, et elle continue de participer au processus de réglementation et de surveiller l'évolution de la situation; elle interviendra, au besoin, au fur et à mesure que la réglementation évolue. La Société continuera d'adapter ses activités afin de se conformer aux changements apportés à la réglementation relative aux régimes de crédit à coût élevé et elle est bien placée pour répondre à toute exigence accrue en matière d'information.

Les provinces qui n'ont pas de régime de crédit à coût élevé particulier en place réglementent l'octroi du crédit (prêts, lignes de crédit et contrats de location) en appliquant la réglementation sur le coût du crédit ou le coût d'emprunt qui est mise en application aux termes de la législation sur la protection du consommateur provinciale. En plus de réglementer l'octroi du crédit, la législation sur la protection du consommateur des provinces où la Société exerce ses activités prévoit que si l'entreprise de la Société comporte la conclusion de certains types de contrats de consommation (p. ex. des conventions à exécution différée ou des conventions conclues en ligne ou par téléphone), la Société pourrait être tenue de se conformer à diverses exigences en matière d'information et devoir accorder aux clients certains droits, notamment des droits d'annulation. La Société respecte toutes ces exigences.

La direction de la Société a examiné et révisé son modèle d'affaires pour qu'il soit conforme à la législation provinciale applicable. Toutefois, il se pourrait que des organismes de réglementation ou des consommateurs affirment qu'une loi provinciale est applicable dans des cas où la Société estimait qu'elle ne l'était pas et que la Société ne se conforme pas à ces obligations légales applicables ou que de nouveaux règlements ayant une incidence

sur les activités de la Société entrent en vigueur. S'il était établi que la Société ne s'est pas conformée aux exigences des lois fédérales ou provinciales applicables, la Société pourrait être visée par (1) des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêt, et (2) par une poursuite pour violation de la loi, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à diverses affaires judiciaires découlant du cours normal des activités. Le règlement de ces affaires ne devrait pas avoir d'effet défavorable important sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de la Société.

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants ainsi que certains employés conformément aux politiques de la Société. La Société conserve des polices d'assurance pouvant offrir une protection contre certaines réclamations.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ – HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

La détermination de goeasy à mettre dès aujourd'hui les Canadiens ordinaires sur la voie d'un meilleur avenir n'a jamais été aussi forte. Les principaux faits nouveaux qui se sont produits au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Développement général de l'activité en 2021

Acquisition stratégique de LendCare

Le 30 avril 2021, la Société a acquis la totalité des titres de capitaux propres en circulation de LendCare, société canadienne de crédit à la consommation au point de vente et de technologie, auprès des fondateurs de LendCare et de CIVC Partners, en contrepartie de 324,8 M\$, dont une tranche de 313 M\$ a été réglée au comptant et une autre tranche de 11,8 M\$, sous forme d'actions ordinaires de la Société.

Participation minoritaire en titres de capitaux propres dans Brim Financial Inc.

En 2021, la Société a investi la somme de 10,5 M\$ pour acquérir une participation minoritaire en titres de capitaux propres dans Brim Financial Inc., société canadienne de technologie financière et émetteur de cartes de crédit certifié à l'échelle mondiale.

Changements au sein du conseil d'administration

Avec prise d'effet le 15 mars 2021, Jason Mullins, président et chef de la direction de la Société, est la plus récente personne qui a été nommée membre du conseil de goeasy.

Changements au sein de l'équipe de direction de la Société

Avec prise d'effet le 15 juillet 2021, Jackie Foo a été nommée vice-présidente directrice et chef de l'exploitation des activités de détail et des centres de contact d'easyfinancière et d'easyhome.

Avec prise d'effet le 5 novembre 2021, Farhan Ali Khan et Sabrina Anzini ont été respectivement nommés chef du développement de l'entreprise et chef des affaires juridiques de la Société.

Placement par voie de prise ferme de titres de capitaux propres d'une valeur de 172,5 M\$

Le 16 avril 2021, la Société a procédé à la clôture de son placement par voie de prise ferme de 1 404 265 reçus de souscription de la Société (les « **reçus de souscription** ») (dont 183 165 reçus de souscription émis dans le cadre de l'exercice intégral, par le syndicat de preneurs fermes, de l'option de surallocation octroyée par la Société), au prix de 122,85 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut totalisant 172,5 M\$ (le « **placement** »). Les reçus de

souscription émis dans le cadre du placement ont commencé à être négociés à la cote de la TSX le 16 avril 2021 sous le symbole GSY.R. Par suite de l'acquisition de LendCare le 30 avril 2021, chacun des 1 404 265 reçus de souscription en circulation a été automatiquement échangé contre une action ordinaire de la Société. Les reçus de souscription ont été radiés de la cote de la TSX après la fermeture des marchés le 30 avril 2021.

Placement de billets d'une valeur de 320 M\$ US

Le 29 avril 2021, la Société a procédé à la clôture de son placement de billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté à 4,375 % d'un capital de 320 M\$ US venant à échéance le 1^{er} mai 2026 (les « **billets de 2026** ») dont les intérêts sont payables semestriellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année, à compter du 1^{er} novembre 2021. Simultanément au placement, la Société a conclu une convention de swap de devises afin d'établir le taux de change pour le produit tiré du placement et tous les paiements de capital et d'intérêts requis aux termes de ces billets de 2026 au taux fixe de 1,2501 \$ CA pour 1,000 \$ US, et ainsi couvrir cette obligation à 400 M\$ à un taux d'intérêt en dollars canadiens de 4,818 %. Le produit net tiré du placement de billets de 2026 a été affecté au financement d'une partie du prix d'achat de LendCare.

Augmentation de la facilité de titrisation sur stock renouvelable

En septembre 2021, la Société a renégocié la facilité de titrisation sur stock renouvelable pour la porter à 600 M\$ et l'assujettir à des critères d'admissibilité plus souples et à des taux plus favorables sur les prélèvements. La facilité de titrisation sur stock renouvelable est toujours consentie par Banque Nationale Marchés Financiers (« **BNMF** »), vient à échéance le 7 décembre 2023 et porte intérêt à un taux correspondant au taux CDOR (taux offert en dollars canadiens) à un mois majoré de 185 points de base, soit une amélioration de 110 points de base.

Développement général de l'activité en 2020

Achat du portefeuille de prêts à la consommation de 31,3 M\$ de Mogo Inc. et création d'un partenariat de prêt commercial

Le 28 février 2020, goeasy a fait l'acquisition du portefeuille de prêts à la consommation bruts à recevoir de 31,3 M\$ auprès de Mogo Inc. (« **Mogo** »). L'opération comprenait également des prêts à la consommation auparavant radiés totalisant 12,4 M\$ et un engagement de la part de Mogo de commercialiser et de promouvoir easyfinancière auprès de ses membres actuels et éventuels. Outre l'acquisition du portefeuille de prêts, l'opération prévoyait la conclusion d'un partenariat de prêt de trois ans avec Mogo après une période d'essai réussie de cinq mois, qui a commencé en octobre 2019. Dans le cadre de cet arrangement, goeasy deviendra le fournisseur exclusif de Mogo pour tous les prêts à la consommation à risque.

Vente d'une participation minoritaire dans PayBright dans le cadre de la vente de PayBright à Affirm

En septembre 2019, goeasy a investi la somme de 34,3 M\$ en vue d'acquérir une participation minoritaire dans PayBright. Le 3 décembre 2020, goeasy a annoncé la vente de sa participation minoritaire dans PayBright Inc. dans le cadre d'une opération visant la vente, par PayBright Inc., de la totalité de ses actions à Affirm Holdings Inc. (« **Affirm** »). Conformément aux modalités de la vente, goeasy a reçu (i) la somme totale de 23,0 M\$ en espèces, compte non tenu des frais non récurrents et des rajustements à la clôture, (ii) 655 416 actions ordinaires de Affirm, et (iii) 468 154 actions ordinaires de Affirm détenues en mains tierces et pouvant être confisquées si certains objectifs clés sur le plan des produits des activités ordinaires ne sont pas atteints par PayBright. Après la clôture de la vente le 1^{er} janvier 2021, Affirm a réalisé un premier appel public à l'épargne et ses actions se négocient désormais sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « **AFRM** ». goeasy poursuit son partenariat commercial avec Affirm depuis la clôture de la vente.

Changements au sein du conseil d'administration

Avec prise d'effet le 24 mars 2020, l'honorable James Moore a été nommé au conseil de goeasy. M. Moore, qui compte plus de 20 ans d'expérience dans la fonction publique et comme consultant et a reçu plusieurs honneurs, est un expert-conseil accompli en matière de relations gouvernementales.

Avec prise d'effet le 6 juillet 2020, Tara Deakin a été nommée au conseil de goeasy. M^{me} Deakin est une dirigeante talentueuse en ressources humaines comptant près de 20 ans d'expérience qu'elle a acquise en travaillant au sein de grands organismes chefs de file dans leur secteur. Elle est présentement vice-présidente directrice et chef des ressources humaines à Spin Master Ltd., société chef de file mondiale de divertissement pour enfants.

Changements au sein de l'équipe de direction de la Société

Avec prise d'effet le 15 juin 2020, Michael Eubanks a été nommé premier vice-président et chef de l'information de la Société. M. Eubanks compte plus de 24 ans d'expérience à des postes de haute direction liés aux technologies de l'information, expérience qu'il a acquise en travaillant pour la LCBO, la Société Canadian Tire et Best Buy International.

Avec prise d'effet le 14 septembre 2020, Farhan Ali Khan a été nommé premier vice-président, Développement de l'entreprise et relations avec les investisseurs de la Société. M. Ali Khan contribue à goeasy plus de 10 ans d'expérience des fusions et acquisitions, des services bancaires d'investissement et des marchés des capitaux acquise au fil des ans. Il était, jusqu'à tout récemment, directeur général des services de banque d'investissement au sein de RBC Marchés des Capitaux.

Remboursement par anticipation des débetures convertibles à 5,75 % en circulation

Le 31 juillet 2020, goeasy a remboursé par anticipation la totalité des débetures convertibles qui n'avaient pas encore été converties, conformément à l'avis de remboursement par anticipation émis le 29 juin 2020. La Société a remboursé un capital global de 2,4 M\$ des débetures qui n'avaient pas encore été converties, sur un capital global de 43,8 M\$ de débetures convertibles émises et en circulation. Environ 954 302 actions ordinaires ont été émises aux porteurs de débetures qui ont décidé de convertir leurs débetures.

Facilité de titrisation de 200 M\$

Le 10 décembre 2020, goeasy a mené à terme l'établissement d'une nouvelle facilité de titrisation sur stock renouvelable de 200 M\$, qui a été montée et consentie par BNMF. La facilité de titrisation, d'une durée initiale de trois ans, sera garantie par des prêts à la consommation octroyés par la filiale en propriété exclusive de goeasy, easyfinancial Services Inc. L'intérêt sur les prélèvements aux termes de cette facilité de titrisation sera payable au taux CDOR un mois majoré de 295 points de base.

Développement général de l'activité en 2019

Changements au sein de la haute direction

Dans le cadre du plan de relève de la haute direction qui a été annoncé en avril 2018, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, David Ingram a quitté son poste de président et chef de la direction, qu'il occupait depuis plus de 18 ans, et est devenu président-directeur du conseil de la Société. À titre de président et chef de la direction, M. Ingram supervisait la croissance et la transformation de l'entreprise. Jason Mullins, l'ancien président et chef de l'exploitation de la Société, a été nommé comme nouveau président de la Société en avril 2018; il a également assumé la fonction de chef de la direction, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. M. Mullins a joué un rôle majeur dans la transformation de goeasy, dont les activités étaient axées principalement sur la location auprès des consommateurs, en une entreprise désormais considérée comme un chef de file canadien dans le marché des services financiers de rechange, par l'intermédiaire de easyfinancière. Le 1^{er} janvier 2019, M. Don Johnson, qui avait été président du conseil de la Société au cours des 18 années précédentes, est devenu président du conseil honoraire.

Nomination de Hal Khouri à titre de chef des finances

Avec prise d'effet le 12 août 2019, Hal Khouri a été nommé vice-président directeur et chef des finances de la Société. M. Khouri compte plus de 21 ans d'expérience des services financiers dans les secteurs du prêt à la consommation, des services bancaires aux particuliers et de l'audit.

Portefeuille de prêts totalisant 1 G\$

En août 2019, easyfinancière a franchi le cap du milliard de dollars dans son portefeuille de prêts. Cet accomplissement marque l'atteinte d'un jalon clé dans l'historique de la Société, qui poursuit sa mission de mettre les consommateurs sur la voie qui leur permettra d'améliorer leur crédit et de devenir admissibles aux prêts de premier ordre.

Modifications apportées à la facilité de crédit

En 2019, la Société a modifié sa facilité de crédit afin d'augmenter le capital maximal disponible aux termes de celle-ci, qui est passé de 174,5 M\$ à 310,0 M\$, sous forme de crédit renouvelable; elle a également reporté la date d'échéance au 12 février 2022 (auparavant, le 1^{er} novembre 2020). Le taux d'intérêt applicable aux prélèvements effectués sur la facilité de crédit, qui correspondait au taux des acceptations bancaires canadiennes (les « **AB** ») majoré de 450 points de base ou au taux préférentiel du prêteur (le « **taux préférentiel** ») majoré de 350 points de base, a été réduit et ramené au taux des AB majoré de 300 points de base (soit une réduction de 150 points de base) ou au taux préférentiel majoré de 200 points de base (soit une réduction de 150 points de base). La Société a l'intention d'affecter les sommes qu'elle emprunte aux termes de la facilité de crédit bonifiée à l'expansion de son portefeuille de prêts à la consommation.

Lancement de la campagne de promotion de la nouvelle image de marque de easyfinancière

Au cours de l'automne 2019, la Société a lancé une campagne de promotion de la nouvelle image de marque entièrement intégrée d'easyfinancière, sa division des prêts à la consommation. La campagne était axée sur la concrétisation de la vision de la Société, soit de permettre à ses clients d'aspirer à un avenir meilleur au fur et à mesure qu'ils améliorent leur crédit et deviennent admissibles aux prêts de premier ordre. Dans le cadre de sa campagne de publicité, qui s'est déroulée partout au pays, la Société a eu recours à la télévision, à la radio, aux imprimés et à la publicité extérieure dans la région du Grand Toronto, ainsi qu'aux canaux numériques pour renforcer le message rattaché à l'image de marque de l'entreprise, soit le fait qu'elle offre un avenir meilleur. Les récits chargés d'émotion qui ont été utilisés pendant la campagne portaient sur des situations authentiques et évocatrices et auxquelles les personnes pouvaient s'identifier qui mettaient en évidence l'avantage de faire un pas dans la bonne direction dès aujourd'hui pour s'assurer un meilleur avenir financier.

Partenariat stratégique et investissement dans PayBright

En septembre 2019, goeasy a annoncé un partenariat stratégique et un investissement de 34,3 M\$ en vue d'acquérir une participation minoritaire dans PayBright, le principal fournisseur canadien de financement instantané au point de vente. Ce nouveau partenariat stratégique a permis à easyfinancière, la division des prêts à la consommation de goeasy, de devenir le principal fournisseur de financement à risque sur la plateforme de paiements au point de vente de PayBright. Au Canada, on estime à plus de 30 G\$ le montant du crédit qui est octroyé chaque année aux consommateurs dans le cadre de programmes de financement et de programmes selon le modèle « achetez maintenant, payez plus tard » qui sont offerts au point de vente; par conséquent, ce partenariat place goeasy dans une position très avantageuse qui lui permet de tirer pleinement parti de ce débouché. En intégrant les prêts à risque remboursables par versements de goeasy dans la plateforme de PayBright, les sociétés représentent maintenant ensemble le principal fournisseur au Canada de solution de paiement au point de vente instantanée pour les consommateurs canadiens à tous les points de l'échelle de crédit. La croissance des activités de financement au point de vente de la Société s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de son impératif stratégique, soit d'élargir ses canaux de distribution et de rendre le crédit plus accessible aux consommateurs à risque.

easyhome commence à déclarer les paiements de location aux agences d'évaluation du crédit

En octobre 2019, easyhome a commencé à déclarer les paiements de location de ses clients aux agences d'évaluation du crédit afin d'aider ces derniers à améliorer et à bâtir leur crédit. En effectuant chaque paiement de location à temps, les clients easyhome démontrent ainsi leur volonté d'adopter de bonnes habitudes de paiement, ce qui, avec le temps, pourrait leur permettre d'améliorer leur dossier de crédit.

Lancement de creditoptimizer

En octobre 2019, la Société a lancé un nouveau produit, creditoptimizer, pour remplacer son service de surveillance du crédit. Cet outil de simulation, le premier du genre au Canada, offre aux Canadiens un plan personnalisé pouvant les aider à gérer et à améliorer leur dossier de crédit. Un tableau de bord en temps réel offre au client un accès à ses données de crédit et à son historique de crédit, ainsi qu'à des outils de simulation qui fournissent de l'information détaillée sur la façon d'améliorer son crédit; cet outil représente un autre moyen que la Société utilise pour concrétiser sa vision qui consiste à mettre les Canadiens ordinaires sur la voie d'un meilleur avenir.

Placement de billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté d'un capital de 550 M\$ US

Le 27 novembre 2019, la Société a émis des billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté à 5,375 % échéant le 1^{er} décembre 2024 (les « **billets de 2024** ») d'un capital de 550 M\$ US. Parallèlement à l'émission des billets de 2024, la Société a conclu un swap de devises au moyen d'un instrument financier dérivé afin d'établir le taux de change du produit du placement et de tous les autres paiements de capital et d'intérêt devant être effectués aux termes des billets de 2024 à un taux de change fixe de 1,000 \$ US = 1,3242 \$ CA, couvrant ainsi entièrement le capital de 550 M\$ US des billets de 2024 à un taux d'intérêt de 5,65 % pour le dollar canadien. Les swaps de devises couvrent entièrement l'obligation aux termes des billets de 2024 à 728,3 M\$.

Récipiendaire de cinq prix pour la culture et l'entreprise

En 2019, goeasy a gagné cinq prix prestigieux en reconnaissance de sa culture d'entreprise exceptionnelle, de la croissance soutenue de son entreprise et de son objectif d'aider les Canadiens ordinaires à se mettre sur la voie d'un meilleur avenir financier. Elle a notamment été nommée par Achievers parmi les 50 milieux de travail les plus engagés en Amérique du Nord, le Digital Finance Institute l'a nommée parmi les 50 meilleures sociétés de technologie financière au Canada, elle a figuré au premier palmarès TSX30 parmi les 30 sociétés les plus performantes inscrites à la TSX sur une période de trois ans désignées selon l'appréciation du cours de l'action ajusté en fonction du dividende, elle a fait partie du premier classement des meilleures sociétés en croissance du Canada de Report on Business en raison de la croissance de ses produits des activités ordinaires cumulatifs sur une période de trois ans et, enfin, et elle a figuré sur la liste des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto. Ces prix sont une importante source de fierté pour l'organisation, étant donné que l'exécution de la stratégie de la Société est tributaire de l'embauche et du maintien en poste des meilleurs talents. Ces prix confirment l'attention et l'importance que la Société accorde au développement d'une culture d'entreprise solide et d'une expérience employé positive comme autre façon de se démarquer de ses concurrents sur le marché.

FACTEURS DE RISQUE

Vue d'ensemble

La Société est exposée à divers risques commerciaux, d'exploitation, financiers et liés à la réglementation. Le programme de gestion global des risques de la Société repose sur l'imprévisibilité des marchés des capitaux et économiques et cherche à minimiser les effets défavorables potentiels sur le rendement financier de la Société. Le conseil a la responsabilité générale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la Société. Le comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques du conseil examine annuellement les politiques de la Société sur la gestion des risques.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque découlant de modifications du contexte commercial, des changements fondamentaux de la demande pour les produits ou services de la Société, de la mise en œuvre incorrecte des décisions, de l'exécution de la stratégie de la Société ou d'une réaction inadéquate aux changements du contexte commercial, y compris les changements dans la concurrence et la réglementation.

La stratégie de croissance de la Société est axée sur easyfinancière. La capacité de la Société d'augmenter sa clientèle et ses produits des activités ordinaires est conditionnelle en partie à sa capacité d'obtenir des emplacements

additionnels pour easyfinancière, de faire croître son portefeuille de prêts à la consommation, d'atteindre les clients au moyen de nouveaux modes de distribution, de conclure et de maintenir des partenariats avec des commerçants, de développer et de lancer avec succès de nouveaux produits afin de combler la demande évolutive des clients, de financer la croissance à un coût raisonnable, de maintenir les niveaux de rentabilité au sein de l'entreprise mature easyhome et d'appliquer la stratégie avec efficacité et efficacité.

Une mauvaise exécution par la direction ou une réaction inadéquate aux changements dans le contexte commercial pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque de marché

Conjoncture macroéconomique

Certains changements dans la conjoncture macroéconomique, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société, peuvent avoir un effet négatif sur les clients de la Société et son rendement. Le principal secteur de clientèle de la Société est le consommateur à risque. Ces clients, dont l'argent et le crédit sont limités, sont touchés par une conjoncture macroéconomique défavorable comme le taux de chômage ou les coûts de la vie plus élevés, qui peuvent abaisser les taux de recouvrement de la Société et entraîner des taux plus élevés de radiations et nuire au rendement, à la situation financière et aux liquidités de la Société. La Société ne peut pas prédire l'effet que la conjoncture économique actuelle aura sur ses résultats futurs ni prédire le moment où la conjoncture économique changera.

Rien ne garantit que la conjoncture économique sera encore favorable pour l'entreprise de la Société ou que la demande pour des prêts ou que les taux de défaut de paiement par les consommateurs demeureront aux niveaux actuels. Une baisse de la demande pour des prêts aurait une incidence défavorable sur la croissance et les produits des activités ordinaires de la Société, tandis qu'une augmentation des taux de défaut de paiement par les consommateurs pourrait nuire à la capacité de la Société d'avoir accès à du capital, entraver la croissance du portefeuille de prêts attribuable à ses produits et avoir un effet négatif sur la rentabilité de la Société. N'importe laquelle de ces situations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

Pandémie de COVID-19

Les activités de la Société ont été touchées par la pandémie de COVID-19, qui a créé d'importantes perturbations sociétales et économiques. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des répercussions importantes sur les différents secteurs et l'économie, touchant notamment la confiance des consommateurs, les marchés des capitaux mondiaux, les déplacements régionaux et internationaux, la distribution de divers produits au sein de la chaîne d'approvisionnement de nombreux secteurs, les activités des gouvernements et du secteur privé, le prix des produits de consommation, les mesures de confinement à l'échelle nationale dans diverses régions du monde et bien d'autres aspects de la vie quotidienne et du commerce.

Grâce aux campagnes de vaccination actives menées au cours de l'exercice, le Canada a pu mieux contenir les éclosions liées à la pandémie de COVID-19 et l'économie a repris à des rythmes différents dans tout le pays. L'assouplissement des mesures restrictives a favorisé une reprise partielle de l'économie. Toutefois, vers la fin de 2021, l'apparition de nouveaux variants, notamment le variant Omicron, a amené le gouvernement canadien et les gouvernements du monde entier à rétablir des mesures pour contrer la propagation de la COVID-19, notamment des interdictions de voyage, la fermeture des frontières, des limites de capacité et des fermetures obligatoires, des périodes de quarantaines auto-imposées, et des directives de distanciation sociale et physique, mesures qui ont grandement perturbé le fonctionnement des entreprises à l'échelle mondiale et suscité une incertitude économique continue.

Les répercussions en constante et rapide évolution de la COVID-19, dont la durée, l'ampleur et la gravité sont toujours inconnues, sur les investisseurs, les entreprises, l'économie, la société et les marchés financiers, pourraient

entraîner notamment une hausse de la volatilité des marchés boursiers mondiaux, une modification de l'environnement des taux d'intérêt et une augmentation des situations d'arriérés et de défaut. En raison du rétablissement des mesures restrictives, la Société continuera de faire preuve de vigilance dans ses efforts pour prévenir la propagation du virus et atténuer l'incidence des risques liés à la COVID-19 sur ses activités. La COVID-19 et les mesures visant à prévenir sa propagation pourraient encore contribuer à accroître le niveau d'incertitude à l'égard des jugements et des estimations de la direction.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte financière de la Société découlant de fluctuations défavorables des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2021, la facilité de crédit renouvelable est assortie d'un taux d'intérêt variable fondé sur le taux des acceptations bancaires majoré de 300 pdb ou le taux préférentiel majoré de 200 pdb, au gré de la Société. Après le 31 décembre 2021, la Société a annoncé une modification à la facilité de crédit, ce qui a donné lieu à une réduction du taux d'intérêt variable fondé sur le taux des acceptations bancaires majoré de 225 pdb ou le taux préférentiel majoré de 75 pdb, au gré de la Société. La Société ne couvre pas les taux d'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable. Par conséquent, les fluctuations futures des taux d'intérêt se répercuteront sur les charges d'intérêts de la Société dans la mesure où des prélèvements sont effectués sur la facilité de crédit renouvelable à taux variable. Au 31 décembre 2021, la Société n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité de crédit renouvelable.

La facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation est assortie d'un taux d'intérêt variable fondé sur le CDOR à un mois majoré de 185 pdb. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt en tant que couverture des flux de trésorerie afin de se protéger des variations des paiements d'intérêt futurs, aux termes desquels elle paie un taux fixe fondé sur la durée de vie moyenne pondérée des prêts titrisés et reçoit un taux variable équivalent au CDOR à un mois. Par conséquent, chaque montant prélevé sur la facilité comporte une couverture qui permet de fixer les taux d'intérêt pour la durée de ce prélèvement.

Au 31 décembre 2021, la totalité des emprunts de la Société portait intérêt à un taux fixe effectif en raison du type de dette et des swaps de taux d'intérêt susmentionnés.

Risque de change

Les billets de 2024 et billets de 2026 sont libellés en dollars américains. Dans le cadre du placement de ces billets, la Société a conclu des swaps de devises afin de couvrir le risque de variation des taux de change des obligations liés aux billets ainsi que l'ensemble des paiements d'intérêts et de capital requis en vertu de ces billets.

La Société se procure certaines marchandises aux États-Unis et, de ce fait, certaines de ses activités canadiennes ont des soldes de trésorerie et des soldes créditeurs libellés en dollars américains. La Société est donc exposée à la fois au risque de change et au risque de conversion. Bien que ses achats soient libellés en dollars américains, la Société, jusqu'à présent, a été en mesure de fixer le prix de ses opérations de location de manière à neutraliser l'incidence des fluctuations des devises sur ces achats. Cependant, en cas de changement subit du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, la Société pourrait ne pas être en mesure de faire payer les variations de coût des produits achetés à ses clients, ce qui pourrait nuire à sa performance financière.

Concurrence

La Société estime que la taille du marché canadien pour les prêts à la consommation à risque, à l'exclusion des prêts hypothécaires, s'élève à environ 186 G\$. À l'heure actuelle, une grande variété de participants du secteur répondent à la demande par les divers produits qu'ils offrent, qu'il s'agisse de prêts automobiles, de cartes de crédit, de prêts remboursables par versements, de programmes de financement au détail, de prêts aux petites entreprises et de prêts garantis par des immeubles. Généralement, les participants du secteur préfèrent se concentrer sur l'offre d'un

seul produit au lieu de fournir aux consommateurs une panoplie de solutions. C'est ce qui explique la grande variété de fournisseurs actifs sur le marché.

La concurrence sur le marché du crédit à la consommation à risque s'exerce essentiellement sur le plan de l'accès, de la flexibilité et du coût (taux d'intérêt). Les consommateurs sont généralement en mesure de passer d'un type de produit de prêt à un autre offert sur le marché pour répondre à leurs besoins en fonction de ces différentes caractéristiques. La Société s'attend, dans un avenir prévisible, à ce que la concurrence autour des prêts à la consommation à risque au Canada demeure relativement stable. Les institutions financières traditionnelles afficheront vraisemblablement une moins grande tolérance au risque et délaisseront de plus en plus les prêts à risque, de sorte que les institutions financières régionales, comme les coopératives d'épargne et de crédit, les prêteurs sur salaire, les prêteurs sur plateforme de prêts et les prêteurs en ligne pourraient envisager de prendre de l'expansion sur ce marché.

De plus, la Société rivalise directement avec d'autres sociétés de location de marchandises sur le marché canadien. Parmi les autres facteurs qui peuvent nuire à la performance des activités de location, notons l'augmentation des ventes d'ameublement et d'appareils électroniques usagés en ligne et dans les magasins de détail qui offrent une option de financement à risque des achats au point de vente. D'autres concurrents, au pays et à l'étranger, pourraient faire surface, car les barrières à l'entrée sont relativement faibles.

La Société pourrait ne pas être en mesure de rivaliser efficacement avec les concurrents nouveaux et existants, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses produits et ses résultats d'exploitation. En outre, les investissements nécessaires pour s'adapter à l'évolution des conditions du marché peuvent avoir une incidence négative sur les activités et la situation financière de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte en cas de défaut de paiement d'un client ou d'une contrepartie.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des montants à recevoir, des prêts à la consommation et des biens loués en vertu de contrats de location de marchandises. La Société octroie des prêts à la consommation et loue des produits à des milliers de clients en vertu de politiques et de procédures qui visent à éliminer toute concentration du risque de crédit auprès d'une personne, d'une société ou d'une entité en particulier. Toutefois, la Société est exposée à un risque de crédit important étant donné les restrictions de crédit auxquelles sont assujettis nombre de ses clients, ainsi que dans les cas où ses politiques et procédures ne sont pas respectées.

Le risque de crédit lié aux prêts à la consommation de la Société octroyés en vertu de politiques et de procédures est touché par les politiques de crédit et pratiques de prêt de la Société, qui sont supervisées par le comité du crédit de la Société, composé de membres de la haute direction. La qualité du crédit de chaque client est évaluée d'après un tableau de bord de la solvabilité exclusif, et des limites de crédit sont établies pour chaque client en fonction de cette évaluation. La Société considère que la concentration du risque lié aux prêts à la consommation est faible étant donné que ses clients sont établis dans différents territoires et exercent leurs activités de façon distincte les uns des autres. La Société élabore des modèles de souscription fondés sur la performance historique dégagée par des groupes de prêts à la consommation, lesquels orientent ses décisions de prêt. Si les données historiques utilisées pour élaborer ses modèles de souscription ne sont pas représentatives ou prédictives de la performance pouvant être dégagée par son portefeuille de prêts actuel, la Société pourrait voir ses pertes sur prêts augmenter.

La Société maintient une provision pour pertes de crédit conformément à l'IFRS 9 et comme il est décrit plus amplement dans les notes des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le processus d'établissement d'une provision pour pertes sur prêts est un élément essentiel des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société et repose sur des données historiques, la santé et la qualité sous-jacentes du portefeuille de prêts à la consommation à un moment donné, ainsi que sur des indicateurs prospectifs. Si les données utilisées pour constituer sa provision pour pertes de crédit ne sont pas représentatives ou prédictives de la

performance pouvant être dégagée par son portefeuille de prêts actuel, la Société pourrait subir des pertes sur prêts plus élevées que le montant comptabilisé aux états financiers consolidés.

La Société ne peut garantir que les arriérés et les pertes correspondront à ceux enregistrés par le passé et il se pourrait que ceux-ci augmentent considérablement et aient une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Société.

Le risque de crédit lié aux biens loués aux clients découle de la possibilité que les clients ne s'acquittent pas des paiements convenus ou qu'ils ne retournent pas les biens loués. La Société a mis en place un processus de recouvrement normalisé en cas de défaut de paiement, lequel comprend la récupération du bien loué si des modalités de paiement acceptables ne peuvent être établies avec le client, étant donné que la Société demeure propriétaire des biens loués jusqu'à ce que les options de paiement soient exercées.

Dans le cas des montants à recevoir de tiers, le risque correspond à la possibilité de défaut à l'égard des montants dus à la Société. La Société traite avec des sociétés crédibles, effectue des évaluations de crédit continues des contreparties et des consommateurs et établit une provision pour montants irrécouvrables lorsqu'elle le juge approprié.

La Société a mis sur pied un comité du crédit et établi des processus et des procédures pour repérer, mesurer, surveiller et atténuer les risques de crédit importants. Toutefois, si ces risques ne sont pas relevés ou ne sont pas éliminés rapidement ou de façon adéquate par la haute direction, la Société et sa situation financière pourraient en subir les conséquences.

Risque de liquidité et de financement

Risque de liquidité

La Société a obtenu son financement de sources variées, dont la facilité de crédit renouvelable, la facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation, les billets de 2024 et billets de 2026 et les placements publics de titres de capitaux propres. L'accès à des fonds additionnels dépendra de plusieurs facteurs, dont la disponibilité du crédit pour le secteur des services financiers et la performance financière et les notations de crédit de la Société.

La Société a annoncé publiquement son intention d'élargir considérablement ses activités de prêt à la consommation. Pour y parvenir, elle aura besoin de fonds additionnels, qu'elle pourrait obtenir de sources variées, notamment des titres d'emprunt ou de capitaux propres. Toutefois, rien ne garantit que des fonds additionnels seront disponibles lorsqu'elle en aura besoin ou qu'elle pourra s'en procurer à des conditions qui lui sont favorables. L'impossibilité d'avoir accès à des sources de financement suffisantes, ou d'y avoir accès à des conditions favorables, pourrait nuire à la structure du capital de la Société et à sa capacité de répondre à ses besoins opérationnels et de satisfaire à ses obligations financières. Si des fonds additionnels sont recueillis par l'émission de titres de capitaux propres, cela pourrait diluer l'avoir des actionnaires.

Le risque de liquidité est le risque que la situation financière de la Société soit minée par son incapacité à satisfaire à ses obligations de financement et à soutenir sa croissance. La Société gère son capital de façon à préserver sa capacité de poursuivre ses activités et à dégager un rendement adéquat pour ses actionnaires grâce à la plus-value de ses actions et à la distribution de dividendes. La structure du capital de la Société se compose de la dette externe et des capitaux propres, constitués du capital social, du surplus d'apport et des résultats non distribués.

Les facilités d'emprunt de la Société doivent être renouvelées périodiquement. Ces facilités sont assorties de restrictions quant à la capacité de la Société, entre autres, de verser des dividendes, de vendre ou de transférer des actifs, de contracter des emprunts additionnels, de rembourser d'autres emprunts, de procéder à certains investissements ou à certaines acquisitions, de racheter des actions et d'entreprendre des activités commerciales différentes. Les facilités contiennent aussi quelques clauses restrictives qui obligent la Société à maintenir certains ratios financiers. Tout manquement à ces clauses restrictives pourrait entraîner un cas de défaut aux termes de ces

facilités et amener les prêteurs à déclarer que tous les fonds empruntés sont immédiatement exigibles. Une telle situation pourrait nuire considérablement à la situation financière, à la liquidité et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société a toujours pu renouveler et augmenter ses facilités de crédit par le passé pour répondre aux besoins de ses activités de prêt à la consommation en croissance. Si la Société ne parvient pas à renouveler ces facilités à des conditions acceptables lorsqu'elles viennent à échéance, cela pourrait nuire gravement à sa situation financière, à ses liquidités et à ses résultats d'exploitation.

Service de la dette

La capacité de la Société à effectuer les versements prévus sur sa dette ou à refinancer celle-ci dépend de sa situation financière et de son rendement d'exploitation, qui sont assujettis à des facteurs indépendants de sa volonté. La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour lui permettre de rembourser le capital et les intérêts sur sa dette.

Si les flux de trésorerie et les sources de financement sont insuffisants pour financer le service de la dette, la Société pourrait avoir d'importants problèmes de liquidités et être forcée de réduire ou de reporter des investissements et des dépenses d'investissement, de céder des activités ou des actifs importants, de réduire ses plans de croissance, de chercher du nouveau financement au moyen de titres d'emprunt ou de capitaux propres, ou encore de restructurer ou de refinancer sa dette. La Société pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre ces mesures de rechange ou de les mettre en œuvre selon des modalités raisonnables sur le plan commercial. Même si elle y parvient, ces mesures de rechange ne garantissent pas que la Société pourra assurer le service de sa dette selon le calendrier prévu. Les conventions de crédit de la Société limitent sa capacité à céder des actifs et à utiliser le produit de ces cessions et pourraient également restreindre sa capacité à obtenir du financement par emprunt ou par capitaux propres et à utiliser ce financement pour rembourser d'autres dettes lorsqu'elles viennent à échéance. La Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ces cessions ou de tirer un produit suffisant pour respecter des obligations au titre du service de la dette lorsqu'elles deviennent exigibles.

Une incapacité de la Société de générer des flux de trésorerie ou de générer des flux de trésorerie suffisants pour respecter ses obligations en vertu de la dette ou pour refinancer celle-ci selon des modalités raisonnables sur le plan commercial aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. L'incapacité de la Société de respecter ses obligations au titre de la dette pourrait mener à une situation de défaut aux termes de ses conventions de prêt. Dans l'éventualité d'un tel défaut, les porteurs des dettes pourraient déclarer que tous les fonds empruntés sont immédiatement exigibles, de même que les intérêts courus et impayés, et la Société pourrait, parmi les autres recours à sa disposition, être forcée de se mettre en situation de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation. Si le rendement d'exploitation de la Société se détériore, elle pourrait tenter d'obtenir des renonciations des porteurs de dettes afin d'éviter un défaut à l'égard des instruments liés à cette dette. Si la Société ne respecte pas les clauses restrictives associées à sa dette, elle pourrait être dans l'impossibilité d'obtenir une renonciation des porteurs ou d'en obtenir une selon des modalités acceptables pour la Société. Dans une telle situation, la Société se retrouverait en situation de défaut et les porteurs de dettes pourraient exercer leurs droits comme il est décrit précédemment, de sorte que la Société pourrait, parmi les autres recours à sa disposition, être forcée de se mettre en situation de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation. Un défaut aux termes des conventions régissant certaines des dettes existantes ou futures de la Société et les recours que pourraient exercer les porteurs de telles dettes pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'incapacité de rembourser le capital ou les intérêts sur la dette.

Clauses restrictives sur la dette

Les conventions régissant les facilités de crédit de la Société renferment des clauses restrictives qui pourraient limiter son pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne certaines questions commerciales. Ces clauses pourraient prévoir d'importantes restrictions quant à, notamment, la capacité de la Société de créer des privilèges ou d'autres charges, de verser des distributions, d'effectuer d'autres versements ou investissements, de contracter d'autres prêts ou de

donner des garanties, et de vendre ou autrement céder des actifs. En outre, les conventions régissant les facilités de crédit de la Société pourraient renfermer des clauses restrictives qui obligent la Société à respecter certains ratios et critères financiers.

Si la Société n'est pas en mesure de respecter les ratios financiers aux termes de la convention régissant ses facilités de crédit, elle ne pourra pas contracter d'emprunt aux termes de la facilité de crédit renouvelable tant que ce défaut n'aura pas été corrigé ou fait l'objet d'une renonciation. En outre, un tel manquement pourrait constituer un cas de défaut aux termes des conventions de prêts de la Société donnant droit aux prêteurs d'avancer l'échéance du remboursement de la dette en question à moins qu'un tel cas de défaut ne soit corrigé tel que requis par la convention. La capacité de la Société à respecter ces clauses au cours de périodes à venir dépendra de son rendement financier et de ses résultats d'exploitation continus, qui eux seront soumis à la conjoncture économique et aux facteurs financiers, commerciaux et concurrentiels, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté.

Les restrictions prévues par les conventions régissant les facilités de crédit de la Société pourraient limiter la capacité de la Société de prendre des mesures, qui selon elle, seraient dans l'intérêt de son entreprise et faire en sorte qu'il soit difficile pour la Société d'exécuter avec succès sa stratégie d'affaires ou de livrer une concurrence efficace aux sociétés qui ne sont pas assujetties à de telles restrictions. La Société pourrait également contracter des obligations futures au titre de la dette l'assujettissant à des clauses restrictives supplémentaires qui pourraient nuire à sa souplesse financière et opérationnelle.

Des conditions économiques, financières et sectorielles indépendantes de la volonté de la Société pourraient nuire à sa capacité de respecter les clauses et restrictions stipulées dans la convention régissant ses facilités de crédit. La violation de l'une ou l'autre de ces clauses ou restrictions pourrait entraîner un défaut en vertu des conventions, ce qui permettrait aux prêteurs de déclarer que tous les fonds empruntés sont immédiatement exigibles (y compris de résilier toute entente de couverture en cours), de même que les intérêts courus et impayés, ou donnerait lieu à un défaut de paiement croisé à l'égard d'autres dettes de la Société. Si la Société n'est pas en mesure de rembourser sa dette garantie, les prêteurs pourraient réaliser les sûretés accordées en garantie de la dette, ce qui est susceptible d'avoir de sérieuses conséquences sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société et pourrait mener à sa faillite ou à son insolvabilité.

Notations de crédit

La Société a reçu des notations de crédit à l'égard des billets de 2024 et billets de 2026 qu'elle a émis. Toute notation de crédit attribuée aux billets de 2024 et aux billets de 2026 constitue une évaluation de la capacité de la Société de payer ses obligations. La Société n'est pas tenue de maintenir quelque notation que ce soit auprès des agences d'évaluation du crédit et rien ne garantit qu'une notation de crédit attribuée aux billets de 2024 et de 2026 sera maintenue pour une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée à la baisse ou retirée complètement par l'agence d'évaluation du crédit. La révision à la baisse ou le retrait d'une notation de crédit attribuée aux billets de 2024 et aux billets de 2026 ou le fait de ne pas maintenir une telle notation pourrait avoir un effet défavorable sur le cours ou la valeur des billets de 2024 et billets de 2026 ainsi que sur leur liquidité, ce qui, en outre, rendrait probablement plus difficile ou plus coûteux pour la Société d'obtenir du financement additionnel pour rembourser ses dettes futures.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel, inhérent à toute activité commerciale, est le risque de perte découlant d'événements externes, du comportement humain (dont les erreurs et les fraudes, le non-respect des politiques et procédures prescrites ou d'autres comportements inappropriés) ou l'insuffisance ou la défaillance de processus, de procédures ou de contrôles. Il peut s'ensuivre des pertes financières, une perte de notoriété, l'affaiblissement de la position concurrentielle ou des sanctions civiles et réglementaires. Bien qu'il soit impossible d'éliminer les risques opérationnels, la Société prend des mesures raisonnables pour atténuer ces risques, par la mise en place d'un système de surveillance, de politiques, de procédures et de contrôles internes.

Dépendance envers des membres clés du personnel

L'un des importants facteurs limitatifs du rendement de la Société et de ses plans d'expansion sera l'embauche et la fidélisation des personnes les plus compétentes pour le travail. Au cours des dernières années, la Société a amélioré ses compétences en embauche et ses programmes de formation.

Notamment, la Société dépend des capacités, de l'expérience et des efforts de son équipe de la haute direction et d'autres employés clés. La perte de ces personnes sans remplaçants adéquats pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise et ses activités.

Par suite de sa stratégie de croissance et de son roulement relativement élevé d'employés au niveau des magasins et des succursales, la Société a besoin d'un nombre croissant de directeurs qualifiés et d'autres membres du personnel des magasins ou des succursales pour exploiter avec succès son réseau de succursales et de magasins. Ce personnel est en demande, et rien ne garantit que la Société réussira à attirer et à conserver le personnel dont elle pourrait avoir besoin. Si la Société est incapable d'attirer et de conserver du personnel qualifié ou si les coûts pour le faire augmentent considérablement, ses activités en seront gravement affectées.

Risque lié à l'impartition

La Société confie certaines fonctions commerciales à des fournisseurs de services tiers, ce qui a pour effet de rendre son exploitation plus complexe et de réduire l'emprise qu'elle peut exercer. La Société dépend de ces fournisseurs de services pour la prestation de services et l'offre d'un soutien de qualité supérieure et, par conséquent, elle est exposée aux risques que les services qui sont fournis soient inadéquats ou ne soient pas fournis au moment opportun. De plus, si les ententes d'impartition n'étaient pas renouvelées ou étaient résiliées ou si les services qui sont fournis à la Société devaient être interrompus, la Société serait obligée d'obtenir ces services auprès d'un autre fournisseur. La Société pourrait ne pas réussir à remplacer ces fournisseurs ou pourrait ne pas pouvoir le faire immédiatement, ou pourrait ne pas parvenir à conclure une entente similaire avec un autre fournisseur à des conditions qu'elle juge favorables ou au moment opportun. La Société pourrait, dans l'avenir, impartir d'autres fonctions commerciales. Si un ou plusieurs de ces risques liés à l'impartition devaient se matérialiser, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque de fraude

Les erreurs des employés et les inconduites des employés et des clients pourraient exposer la Société à des pertes financières ou à l'imposition de sanctions par les organismes de réglementation et ternir sa réputation. Une inconduite des employés de la Société vise notamment le fait de cacher des activités non autorisées, l'exercice d'activités inappropriées ou non autorisées pour le compte de clients ou l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels. Il n'est pas toujours possible d'éviter les erreurs ou les inconduites des employés, et les précautions que la Société prend pour prévenir et détecter ces activités pourraient ne pas être efficaces dans tous les cas. Les erreurs des employés pourraient également exposer la Société à des réclamations financières fondées sur la négligence.

Si les contrôles internes de la Société ne parviennent pas à prévenir ou à détecter une erreur ou une inconduite, ou si une perte subie à la suite d'une erreur ou d'une inconduite n'est pas assurée, ou si le montant de la perte est supérieur aux montants de garantie applicables ou si une demande de souscription d'assurance est refusée ou si aucune assurance ne peut être souscrite, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque lié à la technologie

La Société dépend du bon fonctionnement ininterrompu de son système informatique, de son système Internet et de son système de traitement des données. La défaillance de ces systèmes pourrait interrompre les activités de la Société ou nuire de façon importante à la capacité par la Société de conclure de nouvelles locations ou opérations de prêt et de servir ou de recouvrer les comptes clients. Même si la Société a des plans élaborés en matière de

sécurité des technologies de l'information et de reprise des activités après une catastrophe, une telle défaillance, le cas échéant, pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Atteinte à la sécurité de l'information

Les activités de la Société dépendent fortement du traitement, du stockage et de la transmission sécuritaires de renseignements, notamment de renseignements confidentiels et sensibles des clients, par l'intermédiaire de son réseau de technologies de l'information. Mentionnons parmi les autres risques le recours par la Société à des tiers fournisseurs ayant accès à son réseau, ce qui pourrait augmenter le risque d'atteinte à la cybersécurité. Les atteintes par des tiers ou des niveaux inadéquats d'expertise et de protection en matière de cybersécurité pourraient exposer la Société, directement ou indirectement, à des atteintes à la sécurité.

Une atteinte à la sécurité de l'information, l'accès non autorisé à celle-ci, un virus informatique ou une autre forme d'attaque malicieuse sur celle-ci pourrait compromettre des renseignements confidentiels ou sensibles sur les clients ou les employés, détruire ou corrompre des données, ternir la réputation de la Société de manière à miner la confiance des clients et des investisseurs, perturber la gestion des relations avec les clients ou empêcher la Société de créer, de traiter et de servir ses portefeuilles de locations ou de prêts, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Pour atténuer le risque d'atteinte à la sécurité de l'information, la Société l'évalue régulièrement, a en place un plan de reprise des activités après une catastrophe et a mis en œuvre des contrôles raisonnables concernant l'accès non autorisé. Le réseau de magasins et les bureaux administratifs de la Société, y compris les activités centralisées, prennent des mesures raisonnables pour assurer la sécurité de ses systèmes d'information (y compris contre les cyberattaques). Le chef de l'information de la Société supervise la sécurité de l'information. Toutefois, une telle cyberattaque ou atteinte à la sécurité des données pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société ainsi que sur sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

Réglementation sur la protection des renseignements personnels, la sécurité de l'information et la protection des données

La Société est assujettie à diverses lois sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information et prend des mesures raisonnables pour garantir la conformité à toutes les exigences. Les législateurs et les organismes de réglementation adoptent de plus en plus de nouvelles lois sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information, lois qui pourraient faire augmenter le coût de conformité pour la Société. La Société a pris des mesures raisonnables pour protéger ses données et celles de ses clients, mais une atteinte à la sécurité de l'information de la Société pourrait ternir la réputation de celle-ci et entraîner des amendes ou des sanctions pour elle de la part des organismes gouvernementaux ou des organismes de réglementation.

Processus et procédures de gestion des risques

La Société a constitué un comité de surveillance des risques et a créé des processus et des procédures courants et continus pour relever, évaluer, surveiller et atténuer les risques importants pour l'organisation. Toutefois, dans la mesure où de tels risques ne sont pas relevés ou ne sont pas abordés adéquatement ou rapidement par la direction, la Société pourrait en subir des effets défavorables.

Risque de conformité

Contrôles internes sur l'information financière

La conception efficace de contrôles internes sur l'information financière est essentielle pour que la Société prévienne et détecte la fraude ou les erreurs importantes qui se sont produites. La Société est aussi tenue de se conformer à l'Annexe 52-109A2 *Attestation des documents intermédiaires* et à l'Annexe 52-109A1 *Attestation des documents annuels* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui obligent le chef de la direction et le chef des

finances de la Société à présenter des attestations de conformité trimestrielles et annuelles. La Société et sa direction ont pris des mesures raisonnables pour garantir que des contrôles internes adéquats sur l'information financière soient en place. Toutefois, il se pourrait qu'une fraude ou une erreur grave ne soit pas repérée et nuise de façon importante à la Société.

Réglementation gouvernementale et conformité

La Société prend des mesures raisonnables pour assurer la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques réglementaires applicables. Le défaut de se conformer à ces lois, règlements et politiques réglementaires pourrait entraîner des sanctions, des amendes ou d'autres règlements susceptibles de nuire autant à ses bénéfices qu'à sa réputation. Les modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques réglementaires pourraient aussi influencer sur les paramètres économiques des entreprises de location de marchandises et de prêts à la consommation de la Société, notamment la possibilité de vente ou le prix de certains produits accessoires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

L'article 347 du Code criminel interdit l'imposition d'un taux d'intérêt annuel effectif supérieur à 60 % pour une convention ou une entente visant l'octroi de crédit. La Société croit qu'easyfinancière est assujettie à l'article 347 du Code criminel et, par conséquent, elle suit de près toute activité législative dans ce domaine. L'application d'exigences supplémentaires en matière de capital ou une réduction du coût maximal d'emprunt pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société. Certaines provinces ont adopté des règlements portant sur l'octroi de crédit à coût élevé, mais ceux-ci n'ont pas d'incidence importante sur les activités de la Société.

La haute direction de la Société est d'avis que son entreprise de location de marchandises ne comporte pas l'octroi de crédit, mais il pourrait être établi que certains aspects de l'entreprise de location de marchandises d'easyhome sont assujettis au Code criminel. La Société a mis en œuvre des mesures pour garantir que l'ensemble des frais de tout genre prévus par sa convention de location de marchandises n'est pas supérieur au taux d'intérêt maximal permis par la loi. Si des aspects de l'entreprise d'easyhome sont assujettis au Code criminel, et si la Société ne s'est pas conformée aux exigences du Code criminel, la Société pourrait être visée par 1) des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêts et/ou 2) par une poursuite criminelle pour violation du Code criminel, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

De nombreuses lois et de nombreux règlements connexes sur la protection du consommateur imposent d'importantes obligations aux prêteurs dans le domaine du crédit à la consommation, y compris la location et les prêts. En outre, les lois fédérales et provinciales imposent des restrictions aux opérations de consommation et obligent la divulgation dans le contrat de renseignements relatifs au coût d'emprunt et à d'autres questions. Ces obligations imposent une responsabilité légale aux créanciers qui font défaut de se conformer à leurs dispositions.

easyfinancière est assujettie aux exigences en matière de capital réglementaire minimal à l'égard de ses activités en Saskatchewan. Sinon, la Société exerce ses activités dans un contexte non réglementé en ce qui concerne les exigences en matière de capital.

Normes comptables

La Société pourrait, de temps à autre, est assujettie à des modifications apportées aux normes comptables émises par les organismes qui établissent ces normes, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société et entraîner une diminution de la rentabilité qu'elle comptabilise.

Risque juridique et lié à la réputation

Réputation

La Société compte énormément sur sa réputation pour attirer des clients sur sa plateforme, encourager les clients existants à contracter de nouveaux prêts avec elle, embaucher les meilleurs employés et obtenir du financement pour faciliter la croissance de son entreprise. La Société estime que sa réputation est bonne et qu'elle offre aux clients une expérience de qualité supérieure, mais rien ne garantit que la Société continuera à maintenir de bonnes relations avec les clients ou à éviter la publicité négative.

Au cours des dernières années, des groupes de défense des droits des consommateurs et certains reportages dans les médias ont milité en faveur de la prise de mesures par les gouvernements afin d'imposer des restrictions importantes sur les prêts à la consommation qui ne sont pas consentis par des banques ou de les interdire, sans faire de distinction appropriée entre les prêts sur salaire et les prêts à risque. Ces groupes de défense des droits des consommateurs et ces reportages dans les médias s'intéressent généralement au taux annuel qui est demandé pour ce type de prêts à la consommation, qui se compare défavorablement au taux d'intérêt que les banques demandent habituellement aux consommateurs ayant de bons antécédents de crédit. Les frais de financement que la Société demande peuvent entraîner de la publicité dans les médias à l'égard de l'industrie et être perçus comme prêtant à la controverse. L'acceptation par les clients des taux d'intérêt que la Société exige sur ses prêts à la consommation pourrait avoir une incidence sur le taux de croissance futur. De plus, l'acceptation par les législateurs et les organismes de réglementation de la caractérisation négative qui est associée à ces types de prêts pourrait faire en sorte que la Société devienne assujettie à des lois et à des règlements applicables aux prêts à la consommation qui sont plus restrictifs, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

La capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients dépend en grande partie des perceptions externes à l'égard du niveau de service qu'elle offre, de sa fiabilité, de sa situation financière ou d'autres qualités subjectives. Des perceptions ou de la publicité négatives à l'égard de ces questions, même si elles sont liées à des incidents qui semblent isolés, ou même si elles concernent des pratiques qui ne sont pas liées aux prêts à court terme, comme le recouvrement de dettes, pourraient miner la confiance des clients existants et potentiels et ternir la réputation de la Société. La Société aurait alors de la difficulté à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, la demande pour ses produits baisserait considérablement et la Société ferait l'objet d'une plus grande surveillance de la part des organismes de réglementation. Or toutes ces situations auraient une incidence défavorable importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ainsi que sur sa capacité à mobiliser du capital de croissance ou à générer des flux de trésorerie.

Litiges

De temps à autre et dans le cours normal des activités, la Société peut être partie à des litiges importants ou être visée par des mesures réglementaires. Rien ne garantit qu'un litige auquel la Société devient partie ou que les mesures réglementaires par lesquelles elle pourrait être visée à l'avenir n'aient pas d'effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Des poursuites ou des mesures réglementaires pourraient obliger la Société à engager des dépenses importantes, susciter de la publicité négative et porter considérablement atteinte à l'entreprise de la Société, l'obliger à cesser d'exercer ses activités dans un ou plusieurs territoires ou faire en sorte qu'elle cesse d'offrir un ou plusieurs de ses produits.

La Société est également susceptible de faire l'objet de litiges et de communications avec des organismes de réglementation dans l'avenir. Le règlement d'un litige ou de procédures réglementaires futurs ou en cours, ou une décision ou un jugement rendu dans le cadre d'un tel litige ou de telles procédures réglementaires, qui est défavorable pour la Société ou un autre prêteur pourrait obliger la Société à rembourser les frais et/ou l'intérêt qu'elle a perçus, à renoncer au recouvrement du capital de certains prêts, à payer des dommages-intérêts ou des sanctions pécuniaires et/ou à modifier ses activités ou à y mettre fin dans certains territoires. Ces poursuites ou ces procédures réglementaires, même si la Société obtient gain de cause, pourraient obliger la direction de la Société à

consacrer beaucoup de temps et d'attention à la défense de la Société et nécessiter l'engagement de sommes importantes au titre des honoraires et des frais juridiques et d'autres frais connexes.

Volatilité possible du cours des actions

Le cours des actions ordinaires, comme celui de bien d'autres sociétés au Canada (et d'ailleurs partout dans le monde), a fait l'objet d'importantes fluctuations en réponse à de nombreux facteurs, notamment les importantes fluctuations de l'offre de crédit dans le monde, les brusques variations du rendement macroéconomique en raison de la volatilité des cours du pétrole et des catastrophes naturelles imprévues, les préoccupations concernant l'économie mondiale et la possibilité d'une récession, les chocs économiques tels que la pandémie mondiale en cours liée à une éclosion de la COVID-19 et la chute des prix du pétrole en 2015 et leurs répercussions sur l'économie canadienne, de même que les variations des résultats financiers annuels ou trimestriels de la Société, le moment des annonces des acquisitions ou des opérations importantes par la Société ou ses concurrents, d'autres conditions de l'économie en général ou de l'industrie en particulier, les modifications apportées aux lois et règlements applicables et à d'autres facteurs. De plus, de temps à autre, les marchés boursiers connaissent une volatilité importante des cours et du volume qui peut influencer sur le cours des actions ordinaires pour des raisons non liées au rendement de la Société. Aucune prédiction ne peut être faite quant à l'effet, s'il y a lieu, que les ventes futures d'actions ordinaires ou la disponibilité d'actions aux fins de ventes futures (y compris les actions à émettre à l'exercice d'options d'achat d'actions) auront sur le cours des actions ordinaires en vigueur de temps à autre. Les ventes de quantités importantes de telles actions ou l'impression que de telles ventes pourraient se produire pourraient faire baisser le cours des actions ordinaires. Des changements importants dans le cours des actions pourraient compromettre la capacité par la Société d'amasser du capital de croissance au moyen d'un placement en actions sans dilution importante pour les actionnaires actuels.

Risque d'assurance

Les polices d'assurance de la Société peuvent ne pas couvrir de façon exhaustive tous les risques et toutes les responsabilités, étant donné qu'une couverture suffisante peut ne pas être disponible (ou ne pas couvrir adéquatement toutes les pertes), ou que la Société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques. Elle peut choisir de ne pas le faire, par exemple, lorsqu'elle juge que les primes applicables sont excessives par rapport aux risques et aux avantages perçus potentiels. Par conséquent, la Société peut être tenue responsable de réclamations importantes qui excéderaient ses limites de couverture d'assurance et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur son rendement financier et sur sa réputation. En outre, toute réclamation importante dans le cadre de telles polices peut entraîner une augmentation des primes lors du renouvellement et/ou des exclusions supplémentaires aux conditions des futures polices. Si l'assurance (y compris la cyberassurance) n'est pas disponible pour couvrir une réclamation ou si le montant d'une réclamation dépasse les limites de la police, la Société sera exposée aux répercussions financières de l'événement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'entreprise, le rendement financier et les activités de la Société.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et en un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries, les attributs de chaque série étant établis par le conseil. Le capital-actions émis et en circulation de la Société au 31 décembre 2021 consistait en 16 199 384 actions ordinaires.

En décembre 2002, les statuts de la Société ont été modifiés de manière à créer la première série d'actions privilégiées. En 2003, ces actions privilégiées ont été rachetées et, au 31 décembre 2021, il n'y avait aucune action privilégiée en circulation.

Actions ordinaires

Voici un sommaire des principaux attributs des actions ordinaires.

Droits de vote

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et d'assister à ces assemblées. Chaque action ordinaire confère le droit à une voix à toute assemblée, à l'exception d'une assemblée à laquelle seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série déterminée d'actions de la Société ont le droit de voter séparément à titre de porteurs de titres de cette catégorie ou série.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir au prorata les dividendes qui pourront être déclarés par le conseil de la Société, au moyen des fonds légalement disponibles à cette fin, sous réserve des droits préférentiels des actions de rang supérieur aux actions ordinaires de la Société quant au versement des dividendes.

Droits en cas de dissolution

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société ou de toute autre répartition de son actif entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les porteurs des actions ordinaires auront le droit de recevoir au prorata le reliquat de l'actif de la Société restant après le règlement de toutes les dettes de la Société, sous réserve des droits préférentiels des actions de rang supérieur aux actions ordinaires quant à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Société.

Droits préférentiels de souscription et droits de conversion

Aucun droit préférentiel de souscription ni aucun droit de conversion n'est rattaché aux actions ordinaires, et lorsque celles-ci seront entièrement libérées, elles ne feront l'objet d'aucun appel ou appel de fonds subséquent. Aucune autre catégorie d'actions avec droit de vote ne peut être créée sans l'approbation des porteurs d'actions ordinaires votant séparément en tant que porteurs de titres d'une catégorie.

Actions privilégiées

Voici un sommaire des principaux attributs des actions privilégiées autorisées, dont aucune n'est en circulation.

Émission en une ou plusieurs séries

Le conseil peut autoriser l'émission d'actions privilégiées en tout temps en une ou plusieurs séries. Avant l'émission d'une action d'une série donnée, le conseil fixe le nombre d'actions et cette série et établit, sous réserve des restrictions énoncées dans les statuts, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent aux actions de cette série.

Rang

Les droits, les privilèges, les restrictions ou les conditions rattachés aux actions privilégiées d'une série ne doivent pas lui attribuer priorité de rang en ce qui a trait aux dividendes ou au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société, sur les autres séries d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées ont un rang supérieur à celui des actions ordinaires et des autres actions d'une autre catégorie de la Société de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et/ou au remboursement du capital au partage de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société ou de toute autre répartition de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires selon ce que le conseil d'administration de la Société décide lorsqu'il détermine le nombre et la désignation de la série d'actions privilégiées ainsi que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions se rattachant à cette série.

Si le montant des dividendes cumulatifs, qu'ils soient déclarés ou non, ou des dividendes non cumulatifs déclarés ou encore des sommes payables au titre d'un remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de la Société à l'égard d'une série d'actions privilégiées n'est pas versé intégralement, les actions privilégiées de toutes les séries participent au prorata à l'égard de tous les dividendes cumulatifs accumulés, qu'ils soient déclarés ou non, et de tous les dividendes non cumulatifs déclarés et à l'égard des sommes payables au titre du remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de la Société; toutefois, si l'actif est insuffisant pour régler intégralement l'ensemble de ces créances de la manière susmentionnée, les créances des porteurs d'actions privilégiées quant aux sommes payables au titre du remboursement du capital seront payées et réglées en priorité, et le reste de l'actif sera ensuite affecté au paiement et au règlement des créances au titre des dividendes.

Droits de vote

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société, ni d'assister ou de voter à ces assemblées. Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société convoquée aux fins d'autoriser la dissolution de la Société ou la vente, la location ou l'échange de la totalité ou de la quasi-totalité des biens de la Société sauf dans le cours normal des activités.

Modifications

Les droits, les privilèges, les restrictions ou les conditions rattachés aux actions privilégiées, en tant que catégorie, ne peuvent être modifiés en totalité ou en partie sans l'approbation préalable d'au moins les deux tiers des porteurs d'actions privilégiées présents (en personne ou par procuration) à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées dûment convoquée à ces fins et toute autre approbation requise par la loi.

Billets de 2026

Les billets de 2026 ont été émis aux termes d'un acte de fiducie intervenu en date du 29 avril 2021 entre la Société et Deutsche Bank Trust Company, en sa qualité de fiduciaire. Le texte qui suit est une description des modalités des billets de 2026. Le sommaire suivant de certaines dispositions des billets de 2026 est assujéti aux dispositions des billets de 2026 et doit être lu entièrement sous réserve du texte intégral de celles-ci.

Les billets de 2026 portent intérêt au taux annuel de 4,375 %, cet intérêt étant payable semestriellement le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à compter du 1^{er} novembre 2021, et viennent à échéance le 1^{er} mai 2026.

Les billets de 2026 sont assujettis à certaines modalités en matière de remboursement anticipé : (i) jusqu'au 1^{er} mai 2023, tous les billets de 2026 pourront être remboursés par anticipation à la valeur nominale, majorée d'une prime et de l'intérêt couru et impayé ou, si le produit est acquis dans le cadre d'un placement de titres de capitaux propres, jusqu'à 40 % des billets de 2026 (y compris les ajouts futurs) pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 104,375 %, majoré de l'intérêt couru et impayé; (ii) du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, tous les billets de 2026 pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 102,188 %, majoré de l'intérêt couru et impayé; (iii) du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, tous les billets de 2026 pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 101,094 %, majoré de l'intérêt couru et impayé, et (iv) à compter du 1^{er} mai 2025, les billets de 2026 pourront être remboursés par anticipation à la valeur nominale, majorée de l'intérêt couru et impayé.

Si la Société connaît certains types de changements de contrôle, goeasy sera tenue de racheter les billets de 2026 auprès des porteurs à un prix de rachat correspondant à 101 % de leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

Les billets de 2026 constituent des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de la Société et (i) seront de rang égal quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes non subordonnées en cours et futures de la Société; (ii) seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes subordonnées en cours et futures de la Société; (iii) seront subordonnés, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures assorties d'une sûreté de

la Société, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces dettes, y compris la dette de la Société aux termes de la facilité de crédit; et (iv) seront subordonnés, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures et aux autres passifs, y compris les dettes fournisseurs, des filiales de la Société qui ne garantissent pas les billets de 2026.

Les obligations qui incombent à la Société aux termes des billets de 2026 sont garanties entièrement, sans condition, solidairement et sur une base non assortie d'une sûreté, de rang supérieur, par chacune des filiales assujetties à des restrictions (*Restricted Subsidiaries*) qui garantissent les obligations de la Société aux termes de la facilité de crédit, sous réserve de certaines exceptions. Les garanties accordées à l'égard des billets (*Note Guarantees*) seront des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de chacune des cautions (*Guarantors*) et seront de rang égal quant au droit de paiement à toutes les dettes non subordonnées en cours et futures de chacune des cautions et seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes subordonnées futures des cautions. Les garanties accordées à l'égard des billets seront, dans les faits, subordonnées à l'ensemble des dettes assorties d'une sûreté futures de la caution concernée, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces autres dettes, y compris la garantie accordée par cette caution à l'égard de la facilité de crédit.

Billets de 2024

Les billets de 2024 ont été émis aux termes d'un acte de fiducie intervenu en date du 27 novembre 2019 entre la Société et Deutsche Bank Trust Company, en sa qualité de fiduciaire. Le texte qui suit est une description des modalités des billets de 2024. Le sommaire suivant de certaines dispositions de l'acte de fiducie est assujéti aux dispositions de l'acte de fiducie et doit être lu entièrement sous réserve du texte intégral de celles-ci.

Les billets de 2024 portent intérêt au taux annuel de 5,375 %, cet intérêt étant payable semestriellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année, à compter du 1^{er} juin 2020, et viennent à échéance le 1^{er} décembre 2024.

Les billets de 2024 sont assujettis à certaines modalités en matière de remboursement anticipé : (i) jusqu'au 1^{er} décembre 2021, tous les billets de 2024 pourront être remboursés par anticipation à la valeur nominale, majorée d'une prime et de l'intérêt couru et impayé ou, si le produit est acquis dans le cadre d'un placement de titres de capitaux propres, jusqu'à 40 % des billets de 2024 (y compris les ajouts futurs) pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 105,375 %, majoré de l'intérêt couru et impayé; (ii) du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, tous les billets de 2024 pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 102,688 %, majoré de l'intérêt couru et impayé; (iii) du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, tous les billets de 2024 pourront être remboursés par anticipation à un prix correspondant à 101,344 %, majoré de l'intérêt couru et impayé, et (iv) à compter du 1^{er} décembre 2023, les billets de 2024 pourront être remboursés par anticipation à la valeur nominale, majorée de l'intérêt couru et impayé.

Si la Société connaît certains types de changements de contrôle, goeasy sera tenue de racheter les billets de 2024 auprès des porteurs à un prix de rachat correspondant à 101 % de leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

Les billets de 2024 constituent des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de la Société et (i) seront de rang égal quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes non subordonnées en cours et futures de la Société; (ii) seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes subordonnées en cours et futures de la Société; (iii) seront subordonnés, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures assorties d'une sûreté de la Société, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces dettes, y compris la dette de la Société aux termes de la facilité de crédit; et (iv) seront subordonnés, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures et aux autres passifs, y compris les dettes fournisseurs, des filiales de la Société qui ne garantissent pas les billets de 2024.

Les obligations qui incombent à la Société aux termes des billets de 2024 sont garanties entièrement, sans condition, solidairement et sur une base non assortie d'une sûreté, de rang supérieur, par chacune des filiales assujetties à des restrictions (*Restricted Subsidiaries*) qui garantissent les obligations de la Société aux termes de la facilité de crédit, sous réserve de certaines exceptions. Les garanties accordées à l'égard des billets (*Note Guarantees*) seront des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de chacune des cautions (*Guarantors*) et seront de rang égal quant au droit de paiement à toutes les dettes non subordonnées en cours et futures de chacune des cautions

et seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'ensemble des dettes subordonnées futures des cautions. Les garanties accordées à l'égard des billets seront, dans les faits, subordonnées à l'ensemble des dettes assorties d'une sûreté futures de la caution concernée, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces autres dettes, y compris la garantie accordée par cette caution à l'égard de la facilité de crédit.

Notation

La Société a reçu des notations de crédit de Moody's Investor Service, Inc. (« Moody's ») et de Standard & Poor's Rating Services, division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S&P ») à l'égard des billets de 2024. Les notations de crédit reflètent la solvabilité d'un émetteur en général ou d'une émission de titres de créance en particulier. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations d'achat, de vente ou de détention à l'égard d'un titre en particulier.

Moody's a attribué la note Ba3 (stable) aux billets de 2026 et aux billets de 2024. Moody's attribue ses notations de crédit en fonction d'une échelle d'évaluation allant de AAA à C, ce qui représente l'écart entre les titres de la meilleure qualité et les titres de la moins bonne qualité. Dans certains cas, Moody's ajoute des modificateurs numériques (1, 2 et 3) à chaque catégorie de notation de AA à CAA. Le modificateur 1 indique que le titre se classe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique un rang intermédiaire et le modificateur 3 indique que le titre se classe dans la partie inférieure de sa catégorie de notation. De plus, Moody's pourrait également ajouter la mention d'une perspective « positive », « négative », « stable » ou « en développement », qui évalue la fluctuation probable de la notation d'une société à moyen terme.

S&P a attribué la note BB- (stable) aux billets de 2026 et aux billets de 2024. S&P attribue ses notations de crédit en fonction d'une échelle d'évaluation allant de AAA à D, ce qui représente l'écart entre les titres de la meilleure qualité et les titres de la moins bonne qualité qui sont notés. Les notations de AA à CCC peuvent être modifiées par l'ajout d'un indicateur plus (+) ou moins (-) pour indiquer la position relative de la notation au sein de chaque catégorie de notation. La notation de la perspective par S&P évalue la fluctuation probable à moyen terme d'une notation à long terme. S&P pourrait également ajouter la mention d'une perspective « positive », « négative » ou « stable », qui évalue la fluctuation probable à moyen terme (habituellement entre six mois et deux ans) d'une notation à long terme.

Pour plus d'information sur les méthodes de notation et les notations particulières de chacune des agences de notation, visiter les sites www.moodys.com et www.standardandpoors.com.

En 2021, chacune des agences de notation ci-dessus a facturé des frais usuels à la Société pour ses services de notation, qui comprennent, entre autres, des frais annuels de surveillance. De plus, l'accès aux sites Web des agences de notation fait généralement partie des services qu'elles offrent habituellement.

Dividendes

La Société a versé aux porteurs d'actions ordinaires des dividendes de 16 653 000 \$ en 2019, de 23 890 000 \$ en 2020 et de 38 281 000 \$ en 2021.

Les 9 avril 2021, 9 juillet 2021, 8 octobre 2021 et 14 janvier 2022, la Société a versé un dividende de 0,66 \$ par action ordinaire. Le 16 février 2022, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,91 \$ par action ordinaire payable le 8 avril 2022 aux actionnaires inscrits le 25 mars 2022.

La politique traditionnelle sur les dividendes de la Société consiste à déclarer et à verser des dividendes trimestriels en espèces au gré du conseil, si les circonstances le permettent. La politique et la pratique de la Société sur les dividendes seront réexaminées de temps à autre dans le contexte des bénéfices et de la situation financière de la Société, de la nécessité de conserver des bénéfices pour financer la croissance future de l'entreprise de la Société et d'autres facteurs pertinents. La déclaration de dividendes se fera toujours au gré du conseil d'administration.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le 5 mars 2012, le conseil a approuvé un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») entré en vigueur relativement aux dividendes à l'égard des actionnaires inscrits le 5 avril 2012. Le RRD permet aux porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société admissibles au RRD de réinvestir leurs dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires en vue de l'achat d'actions ordinaires additionnelles. Il n'y a pas de commissions, de frais de service ou de frais de courtage à payer par les participants en vertu du RRD. Les actions ordinaires acquises en vertu du RRD seront, au gré de la Société, achetées sur le marché libre canadien, notamment par l'intermédiaire de la TSX, ou nouvellement émises par la Société.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 14 décembre 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») (l'« OPRCNA de 2021 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2021, la Société propose de racheter, de temps à autre, si elle le juge souhaitable, un nombre global maximal de 1 243 781 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de goeasy au 7 décembre 2021. Au 7 décembre 2021, 16 254 135 actions ordinaires de goeasy étaient émises et en circulation, et la moyenne quotidienne des opérations pour la période de six mois qui précède le 30 novembre 2021 représentait 62 825 actions ordinaires. Aux termes de l'OPRCNA de 2021, les rachats quotidiens seront limités à 15 706 actions ordinaires, soit 25 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les achats de blocs. Les achats ont pu commencer le 21 décembre 2021 et prendront fin le 20 décembre 2022, ou à la date plus rapprochée à laquelle la Société pourrait avoir réalisé ses achats en vertu de l'OPRCNA de 2021. L'OPRCNA de 2021 sera réalisée par l'intermédiaire des installations de la TSX ou d'autres systèmes de négociation, s'ils sont admissibles, et elle respectera leurs règlements. Les achats aux termes de l'OPRCNA de 2021 seront effectués dans le cadre d'opérations sur le marché libre ou par d'autres moyens qu'un organisme de réglementation des valeurs mobilières peut autoriser, par exemple, des opérations croisées organisées au préalable, des offres dispensées et des opérations de gré à gré aux termes d'une dispense à l'égard de l'offre de rachat accordée par un organisme de réglementation des valeurs mobilières. Sauf disposition contraire dans les règles applicables, le prix que goeasy paiera pour les actions ordinaires correspondra au cours de ces actions au moment de l'acquisition.

Le 16 décembre 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« OPRCNA de 2020 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2020, la Société proposait de racheter, de temps à autre, si elle le jugeait souhaitable, un nombre global maximal de 1 079 703 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de goeasy au 9 décembre 2020. Au 9 décembre 2020, 14 801 169 actions ordinaires de goeasy étaient émises et en circulation, et la moyenne quotidienne des opérations pour la période de six mois qui précède le 30 novembre 2020 représentait 83 554 actions ordinaires. Aux termes de l'OPRCNA de 2020, les rachats quotidiens étaient limités à 20 888 actions ordinaires, soit 25 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les rachats de blocs. L'OPRCNA de 2020 a pu commencer le 21 décembre 2020 et a pris fin le 20 décembre 2021. goeasy a racheté des actions ordinaires en vertu de l'OPRCNA de 2020 par l'intermédiaire des installations de la TSX ainsi que d'autres systèmes de négociation, et en conformité avec les règles de la TSX. Le prix que la Société a payé pour les actions ordinaires correspondait au cours de ces actions au moment de l'acquisition. La Société n'a pas racheté d'actions ordinaires autrement que dans le cadre d'opérations sur le marché libre. Aux termes de l'OPRCNA de 2020, la Société a racheté aux fins d'annulation 333 315 actions ordinaires par l'intermédiaire des installations de la TSX à un prix moyen pondéré de 186,86 \$ par action ordinaire pour un coût total de 62,3 M\$.

Le 18 décembre 2019, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« OPRCNA de 2019 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2019, la Société proposait de racheter, de temps à autre, si elle le jugeait souhaitable, un nombre global maximal de 1 038 269 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de goeasy au 9 décembre 2019. Au 9 décembre 2019, 14 346 709 actions ordinaires de goeasy étaient émises et en circulation, et la moyenne quotidienne des opérations pour la période de six mois qui précède le 30 novembre 2019 représentait 36 081 actions ordinaires. Aux termes de l'OPRCNA de 2019, les rachats quotidiens étaient limités à 9 020 actions ordinaires, soit 25 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses

permettant les rachats de blocs. L'OPRCNA de 2019 a pu commencer le 20 décembre 2019 et a pris fin le 19 décembre 2020. goeasy a racheté des actions ordinaires en vertu de l'OPRCNA de 2019 par l'intermédiaire des installations de la TSX ainsi que d'autres systèmes de négociation, et en conformité avec les règles de la TSX. Le prix que la Société a payé pour les actions ordinaires correspondait au cours de ces actions au moment de l'acquisition. La Société n'a pas racheté d'actions ordinaires autrement que dans le cadre d'opérations sur le marché libre. Aux termes de l'OPRCNA de 2019, la Société a racheté aux fins d'annulation 767 855 actions ordinaires par l'intermédiaire des installations de la TSX à un prix moyen pondéré de 55,18 \$ par action ordinaire pour un coût total de 42,4 M\$.

Le 23 mars 2020, la TSX a accordé un assouplissement provisoire aux organisations participantes qui effectuent des achats dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période du 23 mars 2020 au 31 décembre 2020 (la « **période d'application** »), la TSX a modifié le volume énoncé dans la condition d'achat figurant à la Règle 6-101 des Règles de la TSX, au paragraphe (a) de la définition du terme « offre publique de rachat dans le cours normal des activités », de sorte que le volume des achats effectués dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités ne doit pas dépasser 50 % de la moyenne quotidienne des opérations sur les titres inscrits de cette catégorie. Pendant la période d'application, les achats quotidiens de la Société effectués en vertu de l'OPRCNA de 2019 étaient limités à 18 040 actions ordinaires, soit 50 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les achats de blocs.

Marché pour la négociation des titres

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « GSY » (« EH » avant le 17 septembre 2015). Voici le volume et la fourchette des cours des actions ordinaires pour chaque mois de 2021 :

2021	Volume d'actions ordinaires négociées	Fourchette des cours	
		Bas \$	Haut \$
Décembre	1 095 342	169,00	183,18
Novembre	1 348 869	172,09	202,52
Octobre	1 315 085	180,17	206,55
Septembre	1 632 324	194,20	218,35
Août	1 601 190	169,75	198,00
Juillet	1 049 022	147,99	174,00
Juin	1 221 418	141,00	162,90
Mai	1 655 307	132,05	157,44
Avril	1 804 501	123,73	151,87
Mars	1 716 776	114,58	135,12
Février	1 515 429	93,26	132,90
Janvier	1 152 325	91,20	107,89

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de certains contrats conclus dans le cours normal des activités de la Société, les contrats décrits ci-dessous sont les seuls contrats importants que la Société a conclus en 2021 (ou avant 2021, dans le cas des contrats qui sont encore en vigueur) :

- a) **La convention d'achat d'actions** intervenue en date du 12 avril 2021 entre la Société et les actionnaires de LendCare, à titre de vendeurs dans le cadre de l'acquisition de LendCare Holdings Inc. Voir « DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ – HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES – Acquisition stratégique de LendCare ».

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

En vertu des règlements administratifs de la Société, les administrateurs de la Société sont élus une fois par année. Chaque administrateur demeure en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à l'élection ou la nomination en bonne et due forme de son successeur, sauf si ce poste devient auparavant vacant conformément aux règlements administratifs.

Nom, lieu de résidence, poste et titres détenus

Voici les noms, provinces ou États de résidence, postes, principales fonctions occupées et actions détenues des administrateurs et des membres de la haute direction de goeasy au 31 décembre 2021 :

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis
Donald K. Johnson O.C. Ontario, Canada	M. Johnson est devenu président du conseil émérite et membre du conseil de la Société le 1 ^{er} janvier 2019. M. Johnson a été président du conseil de la Société de 2000 à 2018. Il est également membre du conseil consultatif de BMO Marchés des capitaux, la filiale de services de banque d'affaires et de services aux sociétés de BMO Groupe financier. M. Johnson est un ancien conseiller principal de BMO Marchés des capitaux; auparavant, il était vice-président du conseil de BMO Nesbitt Burns Inc. Siégeant à divers conseils, M. Johnson est président du conseil émérite et administrateur de Business for the Arts, administrateur de la UHN Foundation, membre du conseil consultatif de la Ivey Business School de la Western University, membre du cabinet des grands donateurs individuels pour la campagne 2022 de Centraide du Grand Toronto et administrateur de Murchison Minerals Inc.	Juin 1999	Actions ordinaires : 2 985 000 UAD dont les droits sont acquis : 80 609 Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 3 065 609
David Ingram Ontario, Canada	M. Ingram est devenu président-directeur du conseil de la Société le 1 ^{er} janvier 2019. M. Ingram a été chef de la direction de la Société de 2000 à 2018. Dans l'exercice de ses fonctions à titre de président-directeur du conseil, il agit également en qualité de président du conseil d'administration tout en supervisant les initiatives de la Société liées au développement de l'entreprise, aux relations avec les investisseurs et aux marchés des capitaux de même que la stratégie à long terme de la Société. Avant de se joindre à goeasy, M. Ingram était un dirigeant de Kingfisher plc (conglomérat de vente au détail) au Royaume-Uni. Il a également occupé des postes de haute direction à responsabilité croissante auprès de Thorn, où il a notamment dirigé un réseau de 370 succursales pour Rent-a-Center. Il a en outre été vice-président du comité de la fondation Repaires jeunesse du Canada et a siégé à son conseil d'administration. M. Ingram est le fondateur et propriétaire de Sweat and Tonic, centre de conditionnement physique, de santé et bien-être de style boutique situé à Toronto.	Décembre 2000	Actions ordinaires : 381 009 UAD dont les droits sont acquis : 80 282 Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 461 291

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis
David Appel ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M. Appel est administrateur de sociétés. La carrière de M. Appel a englobé les secteurs du droit, des affaires et des services gouvernementaux, et il est administrateur de divers organismes de bienfaisance. Il a milité activement pour faire adopter des politiques publiques et faire avancer d'autres dossiers liés à la législation sur la protection du consommateur provinciale. M. Appel a le statut d'avocat à la retraite au Barreau du Québec.	Août 2010	Actions ordinaires : 256 559 UAD dont les droits sont acquis : 70 356 Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 326 915
Sean Morrison ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Colombie-Britannique, Canada	M. Morrison est administrateur de sociétés et président et chef de la direction de Diversified Royalty Corp., société ouverte qui achète des marques de commerce et reçoit des flux de redevances de premier ordre d'un groupe diversifié d'entreprises et de franchisés à établissements multiples. M. Morrison était auparavant associé directeur du fonds de capital-investissement Maxam Capital Corporation, dont il est cofondateur. Avant de fonder Maxam Capital Corporation, M. Morrison a été associé de Capital West Partners, société de services de banque d'affaires de Vancouver. M. Morrison a étudié à la University of British Columbia, où il a obtenu un diplôme en commerce. Il est aussi comptable agréé (CPA Canada)	Janvier 2012	Actions ordinaires : 13 444 UAD dont les droits sont acquis : 12 916 Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 26 360
Karen Basian ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M ^{me} Basian est administratrice de sociétés et membre du conseil d'administration d'Aimia Inc. (TSX : AIM), de Newtopia (Bourse de croissance TSX : NEWU), et de Kognitiv Corporation. M ^{me} Basian préside le conseil d'administration de Booklane. Elle est également présidente de KB Capital Management Inc., société d'experts-conseils en stratégie et en finances, et cofondatrice et dirigeante de 3NP Asset Management, société immobilière. Elle a été administratrice de Flowr, chef des finances et première vice-présidente de l'exploitation de 724 Solutions (SVNX.TO), chef du développement de l'entreprise et de la stratégie mondiale de McCain Foods, responsable de la stratégie de Frito-Lay North America (division de PepsiCo), cadre supérieure au sein de Bain and Company au Royaume-Uni et au Canada, et spécialiste de la fiscalité internationale au sein de Deloitte au Canada. M ^{me} Basian est comptable agréée (CPA Canada) et a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la IMD Business School à Lausanne, en Suisse.	Novembre 2014	Actions ordinaires : 12 000 UAD dont les droits sont acquis : 26 798 Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 38 798
Susan Doniz ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M ^{me} Doniz est administratrice de sociétés et chef de l'information et première vice-présidente de la technologie de l'information et de l'analyse des données de Boeing Co. Auparavant, elle a été chef de l'information du groupe de Qantas Airways et chef mondial de l'information de Aimia Inc. M ^{me} Doniz siège au conseil de plusieurs sociétés, dont IGM Financials Inc.	Mai 2016	Actions ordinaires : 2 476 UAD dont les droits sont acquis : 6 090 Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 8 566

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis
Honorable James Moore ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Colombie-Britannique, Canada	L'honorable James Moore est un administrateur de sociétés et conseiller principal en affaires au sein du cabinet d'avocats mondial Dentons, et conseiller en politiques publiques chez Edelman. Il est également vice-président du conseil national de la Société canadienne du cancer, conseiller principal du Bureau du vérificateur général du Canada, un ancien membre du comité de l'ALENA du gouvernement du Canada et a été le 6 ^e chancelier de la University of Northern British Columbia. Auparavant, il a été ministre de l'Industrie, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles du Canada et secrétaire d'État pour l'Initiative de la Porte de l'Asie-Pacifique, en plus d'être ministre responsable de la tenue des Jeux olympiques de 2010 pour un mandat de 5 ans; sa carrière comme membre du Parlement s'étend sur une période de 15 ans. M. Moore siège également au conseil de XplorNet Communications et il a été président du conseil de Western Resources.	Mars 2020	Actions ordinaires : - UAD dont les droits sont acquis : 791 Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 791
Tara Deakin ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M ^{me} Deakin est administratrice de sociétés et chef des ressources humaines au sein de Spin Master Inc. Elle compte plus de 20 ans d'expérience liée à de multiples aspects des ressources humaines, qu'elle a acquise en travaillant au sein de grands organismes chefs de file dans leur secteur. Elle est également administratrice de la St. Michael's Hospital Foundation. M ^{me} Deakin est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la University of Western Ontario.	Juillet 2020	Actions ordinaires : - UAD dont les droits sont acquis : 1 181 Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 1 181
Jason Mullins Ontario, Canada	M. Mullins est administrateur de sociétés et président et chef de la direction de goeasy, dont il a joint les rangs en 2010. M. Mullins était président et chef de l'exploitation depuis avril 2018 avant d'être nommé président et chef de la direction en janvier 2019. Auparavant, il était vice-président directeur et chef de l'exploitation de goeasy. M. Mullins a connu une longue carrière dans les services financiers avant de se joindre à goeasy en 2010, ayant été auparavant au service de Mogo Finance Technology, où il était vice-président des ventes et de l'exploitation. Il a occupé avant cela des fonctions de direction de l'exploitation auprès de CIBC et d'Allied International Credit, et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Ivey School of Business à la University of Western Ontario.	Avril 2011	Actions ordinaires : 85 343 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 85 343

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis
Hal Khouri Ontario, Canada	M. Khouri est vice-président directeur et chef des finances de goeasy, dont il a joint les rangs en août 2019. Avant de se joindre à goeasy, M. Khouri était chef des finances de la Banque Duo (anciennement, Banque Walmart du Canada). Il jouit d'une vaste expérience dans les services financiers, notamment la gouvernance financière, la trésorerie et les marchés des capitaux, ainsi que de l'optimisation du financement figurant au bilan et des liquidités. M. Khouri a également occupé le poste de chef des finances chez JPMorgan Chase Canada Bank et exercé au préalable diverses fonctions au sein de la haute direction de MBNA Canada, de Deloitte et du ministère des Finances de l'Ontario. Il est comptable professionnel agréé et est titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en comptabilité de l'Université d'Ottawa.	Août 2019	Actions ordinaires : 18 020 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 18 020
Jackie Foo	M ^{me} Foo est vice-présidente directrice et chef de l'exploitation de goeasy, dont elle a joint les rangs en juillet 2021. Avant d'entrer au service de goeasy, M ^{me} Foo a dirigé pendant près de trois décennies des équipes affectées au service à la clientèle auprès d'entreprises comptant parmi les marques les plus connues au Canada, dont Bell Canada Entreprises (« BCE »), Jenny Craig et Telus. Auparavant, elle a occupé auprès de BCE le poste de chef de l'exploitation de La Source ainsi que le poste de vice-présidente des boutiques de Bell et de Virgin Mobile. Elle est titulaire d'un baccalauréat de la University of Western Ontario et elle suivi le programme de gestion avancé de la University of Chicago Booth School of Business.		Actions ordinaires : 1 235 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 1 235
Jason Appel Ontario, Canada	M. Appel est vice-président directeur et chef de la gestion des risques de goeasy, dont il a joint les rangs en janvier 2013. M. Appel a été vice-président principal, Gestion des décisions, au sein de Citigroup de 2006 à 2012, et a auparavant occupé des postes de haute direction à la division des hypothèques et des prêts de CIBC. M. Appel est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business et d'un baccalauréat ès arts de la University of Toronto.	Janvier 2015	Actions ordinaires : 24 500 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 24 500
Andrea Fiederer Ontario, Canada	M ^{me} Fiederer est vice-présidente directrice et chef du marketing de goeasy, dont elle a joint les rangs en janvier 2015. Avant de se joindre à goeasy, M ^{me} Fiederer a exercé d'importantes fonctions de marketing chez Mobilicity et XM Satellite Radio. M ^{me} Fiederer a également exercé des fonctions chez TELUS et BearingPoint, où elle travaillait comme consultante en gestion. Elle a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business ainsi qu'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill.	Janvier 2015	Actions ordinaires : 18 971 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 18 971

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis
David Cooper Ontario, Canada	M. Cooper est premier vice-président et chef des talents de goeasy, dont il a joint les rangs en janvier 2015. Avant de se joindre à goeasy, M. Cooper a occupé des postes de haute direction en ressources humaines au sein des services financiers de CIBC et était, jusqu'à tout récemment, premier directeur des ressources humaines et du développement de l'organisation de Moneris. Il a obtenu la désignation professionnelle de leader en ressources humaines agréé et est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec majeure en relations du travail de la University of Toronto.	Avril 2018	Actions ordinaires : 3 264 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 3 264
Sabrina Anzini Ontario, Canada	M ^{me} Anzini est première vice-présidente et chef des affaires juridiques de goeasy, dont elle a joint les rangs en 2017. Avant de se joindre à goeasy, M ^{me} Anzini était directrice et chef du contentieux et des affaires de l'entreprise de LoyaltyOne, Co. Elle a également travaillé pendant quelques années pour des ministres fédéraux au sein de plusieurs ministères et a été avocate générale pour le bureau du premier ministre du Canada. M ^{me} Anzini est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université d'Ottawa, d'un diplôme de <i>Juris Doctor</i> et d'un baccalauréat ès arts de la Western University et d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business à la Western University.	Avril 2018	Actions ordinaires : 2 519 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 2 519
Steven Poole Ontario, Canada	M. Poole est premier vice-président, Exploitation et marchandisage de la division easyhome, s'étant joint à goeasy en 2007. Avant de se joindre à goeasy, M. Poole a été vice-président, Marchandisage au sein de Loblaw Companies et premier vice-président, Exploitation, de Blacks Photo Corporation. M. Poole est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Ivey School of Business à la Western University et d'un baccalauréat en sciences appliquées de la Acadia University.	Mars 2018	Actions ordinaires : 8 174 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 8 174
Michael Eubanks Ontario, Canada	M. Eubanks est premier vice-président et chef de l'information de goeasy, dont il a joint les rangs en juin 2020. Avant de se joindre à goeasy, M. Eubanks était chef de l'information au sein de la Liquor Control Board of Ontario (LCBO). Il possède une grande expérience qu'il a acquise en occupant des postes de direction liés aux technologies dans l'industrie du commerce de détail, ayant travaillé notamment pour la Société Canadian Tire et Best Buy Canada avant d'entrer au service de la LCBO. Il est diplômé de la York University et siège présentement au conseil du carrefour d'innovation Communitex et est devenu membre du conseil d'administration de Toronto Hydro en 2020.	Juin 2020	Actions ordinaires : 200 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 200

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues directement ou indirectement en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée et unités d'actions différées (« UAD ») dont les droits sont acquis
Farhan Ali Khan Ontario, Canada	M. Ali Khan est premier vice-président et chef du développement de l'entreprise de goeasy, dont il a joint les rangs en septembre 2020. Avant de se joindre à goeasy, M. Ali Khan était directeur général des services de banque d'investissement au sein du groupe Institutions financières de RBC Marchés des Capitaux, où il conseillait des entreprises de technologie financière et spécialisées en finances sur les fusions et acquisitions, la mobilisation de capitaux et le financement d'actifs. Il obtenu un baccalauréat en commerce de la University of Toronto et une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management à la University of Toronto.	Septembre 2020	Actions ordinaires : 3 197 UAD dont les droits sont acquis : - Total d'actions ordinaires et d'UAD dont les droits sont acquis : 3 197

Notes :

- (1) Membre du comité d'audit.
- (2) Membre du comité des ressources humaines.
- (3) Membre du comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques

Au 31 décembre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société avaient directement ou indirectement la propriété véritable de plus de 3 815 911 actions ordinaires, soit approximativement 23,6 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient une emprise sur celles-ci.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit de la Société énonce ses responsabilités et obligations, les qualifications de ses membres et la procédure de rapport au conseil d'administration. Une copie du mandat est jointe aux présentes à l'annexe A. Au 31 décembre 2021, le comité d'audit était composé de six administrateurs, dont tous sont des administrateurs indépendants : Karen Basian (présidente), David Appel, Sean Morrison, Susan Doniz, l'honorable James Moore et Tara Deakin. Les membres du comité d'audit sont tous considérés par le conseil d'administration avoir des compétences financières au sens de la législation en valeurs mobilières applicable en raison de leur expérience des affaires et de leurs études. Voici un bref résumé des études et de l'expérience pertinentes pour l'exercice de leurs responsabilités à titre de membres du comité.

Karen Basian (présidente)

M^{me} Basian est membre du conseil d'administration d'Aimia Inc. (TSX : AIM), de Newtopia (Bourse de croissance TSX : NEWU) et de Kognitiv Corporation. Elle préside le conseil d'administration de BookJane. Elle est également présidente de KB Capital Management Inc., société d'experts-conseils en stratégie et en finances, ainsi que cofondatrice et dirigeante de 3NP Asset Management, société immobilière. M^{me} Basian est comptable agréée (CPA Canada) et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la IMD Business School à Lausanne, en Suisse. Elle se spécialise dans les domaines de la finance, de l'exploitation et de la gestion des risques.

David Appel

La carrière de M. Appel a englobé les secteurs du droit, des affaires et des services gouvernementaux, et il est administrateur de divers organismes de bienfaisance. Il a milité activement pour faire adopter des politiques publiques et faire avancer d'autres dossiers liés à la législation sur la protection du consommateur provinciale. M. Appel a le statut d'avocat à la retraite au Barreau du Québec. Il se spécialise dans les domaines de la réglementation et de la gestion juridique.

Sean Morrison

M. Morrison est président et chef de la direction de Diversified Royalty Corp. et était auparavant directeur général de Maxam Capital Corporation, dont il est le cofondateur. Avant de fonder Maxam Capital Corporation, M. Morrison a été associé de Capital West Partners, société de services de banque d'affaires de Vancouver. M. Morrison est comptable agréé (CPA Canada). Il se spécialise dans les domaines de la finance, de l'exploitation et de la gestion des risques.

Susan Doniz

M^{me} Doniz est chef de l'information et première vice-présidente de la technologie de l'information et de l'analyse des données de Boeing Co. Auparavant, elle a été chef de l'information du groupe de Qantas Airways et chef mondial de l'information de Aimia Inc. M^{me} Doniz siège au conseil de plusieurs sociétés, dont IGM Financials Inc. Elle se spécialise dans les domaines de l'exploitation, des technologies de l'information et de la gestion des risques.

Honorable James Moore

L'honorable James Moore est conseiller principal en affaires au sein du cabinet d'avocats multinational Dentons et conseiller en politiques publiques chez Edelman. Il est également vice-président du conseil national de la Société canadienne du cancer, conseiller principal du Bureau du vérificateur général du Canada, un ancien membre du comité de l'ALENA du gouvernement du Canada et a été le 6^e chancelier de la University of Northern British Columbia. Auparavant, il a été ministre de l'Industrie, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles du Canada et secrétaire d'État pour l'Initiative de la Porte de l'Asie-Pacifique, en plus d'être ministre responsable de la tenue des Jeux olympiques de 2010 pour un mandat de 5 ans; sa carrière comme membre du Parlement s'étend sur une période de 15 ans. M. Moore siège également au conseil de XplorNet Communications et il a été président du conseil de Western Resources. Il se spécialise dans les domaines de l'exploitation et de la gestion des risques.

Tara Deakin

M^{me} Deakin est chef des ressources humaines au sein de Spin Master Inc. Elle compte plus de 20 ans d'expérience liée à de multiples aspects des ressources humaines, qu'elle a acquise en travaillant au sein de grands organismes chefs de file dans leur secteur. Elle siège également au conseil de la St. Michael's Hospital Foundation. M^{me} Deakin est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la University of Western Ontario. Elle se spécialise dans les domaines des ressources humaines et de la gestion des risques.

Honoraires pour services de l'auditeur externe

Au cours des deux derniers exercices, la Société a versé les honoraires suivants à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, à Toronto, en Ontario (« **Ernst & Young** »), l'auditeur externe de la Société, pour l'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux :

Honoraires d'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni des services d'audit à la Société au cours des deux derniers exercices, soit l'audit des états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 et des services-conseils en comptabilité dans le cadre d'acquisitions. Les honoraires totaux pour les services d'audit à la Société se sont établis à 874 160 \$ en 2020 et à 1 336 056 \$ en 2021.

Honoraires pour services liés à l'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a fourni aucun service lié à l'audit en 2020 et en 2021.

Honoraires pour services fiscaux

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni des conseils fiscaux à la Société au cours des deux derniers exercices, notamment en matière de conformité de la déclaration de revenus, et des conseils fiscaux généraux relativement à des acquisitions. Les honoraires totaux pour les services fiscaux se sont établis à 124 032 \$ en 2020 et à 214 787 \$ en 2021.

Autres honoraires

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a fourni aucun autre service en 2020 et en 2021.

Intérêt des experts

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. était l'auditeur externe de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 et il a préparé le rapport de l'auditeur indépendant afférent aux états financiers annuels. Ernst & Young est indépendant de la Société au sens des règles de déontologie des Chartered Professional Accountants of Ontario.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté une politique d'approbation préalable afin de mettre en place des pratiques uniformes lors de l'attribution d'un mandat aux auditeurs. Avant de retenir les services de l'auditeur indépendant, l'approbation expresse du comité d'audit doit être obtenue ou une entente doit être conclue en conformité avec la politique d'approbation préalable.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts de la Société pour toutes les catégories d'actions est Compagnie Trust TSX située à Toronto, en Ontario. Le registre des transferts se trouve dans les bureaux de l'agent des transferts de la Société.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La circulaire d'information de la direction afférente à l'assemblée annuelle de la Société qui aura lieu le 12 mai 2022 renferme des renseignements complémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société, les options d'achat de titres et les intérêts des initiés à l'égard d'opérations importantes, le cas échéant. Des renseignements financiers supplémentaires ont été fournis dans les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et dans le rapport de gestion afférent établi le 16 février 2022.

On peut trouver des renseignements complémentaires relatifs à la Société sur SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la Société à www.goeasy.com.

ANNEXE A
goeasy Ltd.
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT
(modifié le 7 août 2018)

OBJET ET PORTÉE

Le comité d'audit (le « comité » ou le « comité d'audit ») de la Société est un comité qui relève du conseil d'administration (le « conseil »). Le comité surveille les pratiques comptables et en matière de communication de l'information financière de la Société ainsi que les audits des états financiers de la Société et s'acquitte des responsabilités et des obligations qui sont énoncées dans le présent mandat.

Le comité aide le conseil à exercer son rôle de surveillance à l'égard de ce qui suit :

- La qualité et l'intégrité de l'information financière.
- L'efficacité de la gestion des risques, des contrôles internes et des pratiques de conformité à la réglementation de goeasy.
- Le rendement, les qualifications et l'indépendance de l'auditeur externe.
- L'examen et l'approbation de l'information financière et des documents applicables avant leur communication publique.

QUALIFICATIONS DES MEMBRES

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs indépendants de goeasy nommés par le conseil. Les membres doivent satisfaire aux exigences applicables en matière d'indépendance de la législation régissant la Société, y compris le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, en sa version modifiée de temps à autre.

Les membres du comité doivent avoir des compétences financières au sens de la législation applicable. Un membre possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société. Un membre qui n'a pas de compétences financières peut être nommé au comité dans la mesure où il acquiert des compétences financières dans un délai raisonnable à la suite de sa nomination.

STRUCTURE

Le comité est un comité permanent du conseil.

Les membres du comité sont nommés chaque année par le conseil. Chacun des membres du comité remplit son mandat selon le bon vouloir du conseil jusqu'à ce qu'il démissionne, soit destitué ou cesse d'être membre du conseil. À moins que le conseil ne nomme un président du comité, les membres du comité peuvent désigner un président par un vote à la majorité des membres du comité.

Au moment de la nomination ou de la nomination à nouveau annuelle des membres du comité, le conseil nomme un président du comité. Le président, qui doit être un membre du comité, préside toutes les réunions du comité, coordonne la conformité du comité au présent mandat, travaille de concert avec la direction pour élaborer le plan de travail annuel du comité et présente au conseil les rapports du comité.

Le comité d'audit peut, dans la mesure où les exigences applicables le permettent, confier à un sous-comité l'examen de toute question dans le cadre du présent mandat que le comité d'audit peut juger appropriée.

RÉUNIONS

Le président, un des membres du comité d'audit, les auditeurs externes, le président du conseil ou le chef de la direction ou le chef des finances peuvent convoquer une réunion du comité d'audit en avisant le secrétaire de la

Société qui, à son tour, avisera les membres du comité d'audit. Le président préside toutes les réunions du comité d'audit auxquelles il assiste et, en l'absence du président, les membres du comité d'audit présents peuvent désigner l'un d'entre eux comme président de la réunion.

Le comité se rencontre à la fréquence qu'il fixe, mais au moins une fois par trimestre, pour garantir qu'il examine les résultats trimestriels de la Société et les documents qu'elle prévoit déposer. Un secrétaire est nommé pour chaque réunion du comité et est responsable de la tenue des procès-verbaux ou d'autres comptes rendus des réunions et des activités du comité de manière suffisamment détaillée pour rendre compte de la teneur des discussions qui y ont eu lieu. Les procès-verbaux des réunions sont envoyés aux membres du conseil dès qu'ils ont été approuvés par les membres du comité. Le président du comité fait rapport au conseil des activités du comité après chacune de ses réunions ou sur demande du conseil; il peut également signaler verbalement au conseil toute question qui, à son avis, exige l'attention immédiate du conseil.

Les auditeurs externes peuvent assister et intervenir à chacune des réunions du comité d'audit. De plus, le comité peut inviter à une de ses réunions des dirigeants ou des employés de la Société, des conseillers, notamment des conseillers juridiques, ou d'autres personnes dont il juge la présence nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Au moins une fois par année, le comité se réunit avec l'auditeur interne et la direction dans le cadre de réunions distinctes afin de discuter de questions que le comité ou ces personnes jugent pertinentes.

Le comité a l'occasion de se réunir en séance à huis clos à la fin de chaque réunion. Le comité tient des réunions régulièrement prévues ou non régulièrement prévues, ou des parties de ces réunions, hors de la présence des membres de la direction. La procédure de convocation, de tenue et d'ajournement des réunions du comité est la même que celle qui s'applique aux réunions du conseil. Le comité a accès sans restriction à la direction et aux employés de la Société ainsi qu'aux livres et registres de la Société.

POUVOIRS

Le comité a les pouvoirs suivants :

- Mener ou autoriser une enquête indépendante et faire appel à des consultants externes pour toute question qui relève de ses responsabilités, aux frais de la Société.
- Communiquer avec l'auditeur ou le conseiller juridique externe et le rencontrer hors de la présence de la direction.
- Convoquer une réunion du conseil pour l'examen de toute question qui préoccupe le comité.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le comité a les fonctions et les responsabilités qui sont énoncées ci-après ainsi que les autres fonctions que le conseil peut lui déléguer expressément et que le conseil est autorisé à déléguer en vertu des lois et des règlements applicables. Outre ces fonctions et ces responsabilités, le comité exécute les obligations qui sont imposées aux comités d'audit par toute bourse à laquelle les titres de la Société sont négociés, ou tout autre organisme gouvernemental ou de réglementation ayant compétence à l'égard de la Société, qui sont en vigueur de temps à autre (collectivement, les « exigences applicables »).

Le comité a les fonctions et les responsabilités suivantes :

Auditeur externe

- Chaque année, approuver et recommander au conseil la nomination de l'auditeur externe. L'auditeur externe fait rapport et est directement redevable au comité.
- Examiner et approuver la portée de l'audit annuel, le plan d'audit et la dotation proposés de l'auditeur externe, notamment les honoraires d'audit annuels et les conditions de la mission.

- Examiner et approuver au préalable tous les engagements relatifs à des services non liés à l'audit sauf si, au total, ils ne sont pas supérieurs à 5 % du montant total des honoraires versés par la Société à l'auditeur externe pendant l'exercice où les services sont fournis. Le comité peut déléguer ce pouvoir d'approbation préalable à un membre du comité d'audit. Les décisions du membre du comité d'audit auquel ce pouvoir a été délégué doivent être présentées au comité d'audit plénier à la réunion régulièrement prévue suivante du comité d'audit.
- Surveiller le travail de l'auditeur externe, y compris le règlement des désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant l'information financière, les conventions comptables et les contrôles internes.
- Examiner la lettre d'observations de l'auditeur externe à la direction et les réponses de la direction à cette lettre et vérifier s'il y a des désaccords entre la direction et l'auditeur externe ou des restrictions imposées par la direction à l'auditeur externe.
- Évaluer les qualifications, l'expertise et le rendement de l'auditeur externe (au moins une fois par année). Si nécessaire, entamer la cessation du mandat de l'auditeur externe, sous réserve de l'approbation du conseil et des actionnaires conformément à la législation applicable.
- Au moins une fois par année, examiner les qualifications et le rendement du ou des principaux associés des auditeurs et déterminer s'il y a lieu d'adopter ou de maintenir une politique de rotation des principaux associés des auditeurs externes.
- Examiner les relations ou les services susceptibles d'avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur externe, notamment l'examen annuel de la déclaration écrite de l'auditeur sur toutes les relations entre l'auditeur et la Société, et obtenir une confirmation écrite des auditeurs selon laquelle ils sont objectifs et indépendants au sens des règles de conduite professionnelle ou du code de déontologie adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils sont membres ou d'autres exigences applicables. Le comité d'audit doit prendre les mesures appropriées pour surveiller l'indépendance des auditeurs.
- Examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés de l'auditeur externe actuel et antérieur de la Société.
- Procurer une voie ouverte de communication entre la direction, l'auditeur externe et le conseil.
- Au moins une fois par année, discuter avec les auditeurs des questions qui, selon les normes d'audit applicables, doivent faire l'objet de discussions entre les auditeurs et le comité d'audit.

Information financière

- Examiner les états financiers annuels et intermédiaires, le rapport de gestion et les communiqués de la Société et en recommander l'approbation au conseil avant la communication publique de cette information.
- Examiner les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel, la notice annuelle et la circulaire d'information de la Société et en recommander l'approbation au conseil avant leur communication publique.
- Au moins une fois par année, examiner les importantes questions d'information financière et les appréciations faites dans le cadre de la préparation et de la présentation des états financiers, notamment les modifications importantes apportées au choix et à l'application par la Société des principes comptables, les questions importantes quant aux contrôles internes de la Société et toute mesure spéciale adoptée à la lumière de lacunes importantes de contrôle, et en discuter avec la direction et l'auditeur externe.
- Examiner toute modification importante des conventions comptables de la Société, notamment les autres traitements, et leurs effets sur les états financiers qui sont présentés par la direction.
- Examiner les autres questions liées aux états financiers qui sont soumises par les auditeurs ou la direction ou qui doivent être communiquées au comité d'audit en vertu des conventions comptables, des normes d'audit ou des exigences applicables.
- Examiner avec le conseiller juridique les questions juridiques qui ont un effet important sur les rapports financiers.
- Examiner et, s'il le juge souhaitable, approuver et recommander au conseil aux fins d'approbation l'information financière qui est présentée dans un prospectus ou tout autre document relatif à un placement de titres de la Société, les communiqués qui communiquent les résultats financiers de la Société ou qui sont fondés sur ces résultats et toute autre information financière importante, notamment les indications financières qui sont fournies aux analystes, aux agences de notation ou qui sont par ailleurs rendues publiques.

Contrôles et audit internes

- Recevoir les rapports périodiques de l'auditeur interne. Le comité se penche, avec l'auditeur interne, sur tout problème ou toute difficulté que l'auditeur interne peut avoir eu, notamment les restrictions sur l'étendue des activités ou l'accès à l'information demandée, et les rapports importants à l'intention de la direction qui ont été préparés par le service d'audit interne et les réponses de la direction à l'égard de ceux-ci.
- Examiner et approuver périodiquement le mandat, le plan, le budget et la dotation du service d'audit interne. Le comité communique à la direction les changements qu'il juge souhaitables à l'égard de la fonction de l'audit interne.
- Examiner la nomination, le rendement et le remplacement des membres de la haute direction responsables de l'audit interne ainsi que les activités, la structure organisationnelle et les qualifications des personnes responsables de la fonction de l'audit interne.
- Chaque année, examiner le processus employé par la direction pour évaluer le système de contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, notamment toute déficience importante.
- Examiner les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et évaluer périodiquement l'adéquation de ces contrôles et procédures.
- Chaque année, évaluer et examiner ce qui suit avec la direction et les auditeurs : l'efficacité ou les faiblesses et les déficiences de la conception ou du fonctionnement des contrôles financiers et en matière de crédit de la Société, les contrôles comptables et financiers et à l'égard de l'information (notamment de l'information financière), ainsi que les conséquences de toute faiblesse constatée dans les contrôles internes sur les conclusions de la direction.
- Examiner les questions connexes importantes et les recommandations des auditeurs ainsi que les réponses de la direction à ces questions, notamment le calendrier pour la mise en œuvre des recommandations visant la correction des faiblesses constatées dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles à l'égard de la communication de l'information.
- Examiner les procès-verbaux des réunions trimestrielles du comité de communication.
- Examiner et approuver la politique de la Société sur la communication externe et la communication de renseignements importants, notamment la forme et le contenu générique des indications de bénéfices trimestriels et les documents financiers fournis aux analystes en placements et aux agences de notation.
- Établir et examiner les procédures de réception, de consignation et de traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilisation, les contrôles comptables internes et les questions d'audit. Ces plaintes ou ces préoccupations doivent être examinées par le comité d'audit et, si le comité d'audit estime que la question doit être investiguée davantage, il demandera au président du comité d'audit de retenir les services de conseillers externes, au besoin ou selon le cas, pour investiguer la question et le comité d'audit travaillera avec la direction et le conseiller juridique pour parvenir à une conclusion satisfaisante.
- Examiner toute question importante soulevée dans le cadre d'une enquête ou d'une investigation menée par les organismes de réglementation financière ayant compétence à l'égard de la Société.
- Établir et examiner des procédures permettant la présentation confidentielle et anonyme par des employés de la Société de préoccupations relatives à des éléments de comptabilité ou d'audit douteux.
- Examiner les pratiques de la direction en vigueur concernant les dépenses et les avantages indirects des dirigeants.

Gestion des risques financiers et fraude

- Chaque année, examiner les pratiques de gestion des risques financiers de la Société et formuler des recommandations au conseil concernant tout changement proposé.
- Examiner périodiquement les risques importants inhérents à l'entreprise de la Société et veiller à la mise en place de techniques de gestion des risques financiers appropriées.
- Examiner l'efficacité des procédures de la Société relativement à la prévention, à la détection et au signalement des fraudes et à l'enquête sur celles-ci qui peuvent avoir une incidence sur l'intégrité de l'information financière, ou qui peuvent exposer la Société à d'autres pertes découlant d'une fraude interne ou externe importante ainsi

que l'ampleur des pertes et toute mesure disciplinaire prise en cas de fraude contre la direction ou d'autres employés qui exercent une fonction importante dans la communication de l'information financière.

- Chaque année, examiner l'adéquation et la qualité de la protection d'assurance conservée par la Société.
- Surveiller l'enquête sur les cas de fraude importante.
- Communiquer et se réunir avec les membres de la haute direction responsables de la gestion des risques financiers de la Société, hors de la présence de la direction afin d'obtenir des mises à jour et des commentaires concernant les pratiques de gestion des risques financiers de la Société.
- Examiner et approuver le programme de rémunération variable pour les membres de la haute direction responsables de la gestion des risques financiers de la Société.

Autres

- Examiner les nominations recommandées au bureau du chef des Finances.
- Examiner et/ou approuver d'autres questions financières qui lui sont expressément déléguées par le conseil.
- Examiner son mandat et évaluer annuellement l'adéquation du présent mandat, l'efficacité de son rendement et, si nécessaire, recommander des changements au comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques.

APPENDICE A
RÈGLEMENT 52-110 SUR LE COMITÉ D'AUDIT
SENS DU MOT « INDÉPENDANCE »

Sens du mot « indépendance »

(1) Un membre du comité d'audit est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité.

(3) Malgré le paragraphe (2), les personnes physiques suivantes sont considérées comme ayant une relation importante avec un émetteur :

- a) une personne physique qui est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction ou salarié de l'émetteur;
- b) une personne physique dont un membre de la famille immédiate est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction de l'émetteur;
- c) une personne physique qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de l'émetteur, remplit l'une des conditions suivantes :
 - (i) elle est un associé;
 - (ii) elle est un salarié;
 - (iii) elle a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de l'émetteur durant cette période;
- d) une personne physique dont le conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non, qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de l'émetteur, remplit l'une des conditions suivantes :
 - (i) il est un associé;
 - (ii) il est un salarié qui participe aux activités d'audit, de certification ou de conformité fiscale, mais non de planification fiscale;
 - (iii) il a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de l'émetteur durant cette période;
- e) une personne physique qui est ou a été, ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été, membre de la haute direction d'une entité au cours des trois dernières années, si l'un des membres de la haute direction actuels de l'émetteur fait partie ou a fait partie durant cette période du comité de rémunération de l'entité;
- f) une personne physique qui a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate de celui-ci agissant à titre de membre de la haute direction de l'émetteur a reçu, plus de 75 000 \$ par an comme rémunération directe de l'émetteur sur une période de 12 mois au cours des trois dernières années.

(4) Malgré le paragraphe (3), une personne physique n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec l'émetteur dans les cas suivants : a) si cette relation a pris fin avant le 30 mars 2006; b) elle a eu une relation mentionnée au paragraphe (3) en vertu du paragraphe (8) si cette relation a pris fin avant le 30 juin 2007.

(5) Pour l'application des sous-paragraphe c) et d) du paragraphe 3, un associé ne comprend pas un associé à revenu fixe n'ayant pas d'autres droits dans la société qui est l'auditeur interne ou externe que celui de recevoir des montants fixes à titre de rémunération, y compris des rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de cette société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

(6) Pour l'application du sous-paragraphe f) du paragraphe 3, la rémunération directe ne comprend pas les éléments suivants :

- a) la rémunération gagnée à titre de membre du conseil d'administration de l'émetteur ou d'un comité du conseil d'administration;
- b) la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de l'émetteur, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

(7) Malgré le paragraphe (3), une personne n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec un émetteur uniquement pour les motifs suivants :

- a) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci a rempli antérieurement les fonctions de chef de la direction par intérim;
- b) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci remplit ou a rempli antérieurement à temps partiel les fonctions de président ou de vice-président du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration.

(8) Pour l'application du présent article, l'émetteur comprend ses filiales et sa société mère.

Autres conditions d'indépendance

(1) Malgré la détermination faite suivant le sens du mot « indépendance » énoncé précédemment, est considérée comme ayant une relation importante avec l'émetteur la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :

- a) elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de l'émetteur ou d'une filiale de l'émetteur, à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration, ou à titre de président ou de vice-président à temps partiel du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration;
- b) elle est membre du même groupe que l'émetteur ou que l'une de ses filiales.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), l'acceptation indirecte par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération :

- a) par son conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore par son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non;
- b) par une entité qui fournit des services comptables, de consultation, juridiques, de financement ou de conseil financier à l'émetteur ou à une filiale de l'émetteur et dont elle est associée, membre, membre de la direction, par exemple un directeur général occupant un poste comparable, ou encore membre de la haute direction, à l'exception des commanditaires, des associés non directeurs et des personnes qui occupent des postes analogues, pour autant que, dans chaque cas, ils n'aient pas de rôle actif dans la prestation de services à l'entité.

(3) Pour l'application du paragraphe (1), les honoraires ne comprennent pas la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de l'émetteur, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.